ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

M6 GROUPE

Mercredi 4 mai 2011

Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (1/4)

1. Rapport annuel de l'exercice 2010

- **Comptes annuels de l'exercice écoulé**
  - ✓ Bilan, compte de résultat et annexes
  - ✓ Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2010
  - ✓ Inventaire des valeurs mobilières
  - ✓ Tableau des résultats des 5 derniers exercices

- **Comptes consolidés de l'exercice écoulé**
  - ✓ Bilan
  - ✓ Compte de résultat
  - ✓ Annexes

- **Tableaux des délégations accordées par l'Assemblée au Directoire en matière d'augmentation du capital**
- **Exposé sommaire de la situation de la société**
- **Rapport du Directoire sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2010**

Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (2/4)

2. Avis préalable à l'Assemblée (BALO - 30/03/2011) comprenant :

- ✓ Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- ✓ Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale

3. Convocation

- ✓ Convocation individuelle des actionnaires
- ✓ Formulaire de demande d'envoi de documents
- ✓ Formulaire de procuration et de vote par correspondance

4. Convocation des Commissaires aux comptes et des Représentants du Comité d'Entreprise (12/04/2011)

5. Avis de convocation (Petites Affiches - 12/04/2011)

6. Feuille de présence, pouvoirs et votes par correspondance

7. Liste des actionnaires nominatifs

8. Tableau des Conventions courantes de l'exercice

Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (3/4)

9. Rapports du Directoire à l'AGM sur :

- ✓ Les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte
- ✓ Les attributions gratuites d'actions à certains salariés et/ou aux mandataires sociaux
- ✓ Les options de souscription d'actions attribuées à certains salariés et/ou aux mandataires sociaux

10. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

11. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

12. Liste des mandats des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire

13. Fiche de renseignement sur les membres du Conseil de Surveillance dont la renouvellement est soumis à l'approbation de l'Assemblée

14. Bilan social 2010

15. Statuts et Extrait Kbis de la Société

Liste des documents sur le bureau de l'Assemblée (4/4)

16. Copie du Procès verbal de l'AG relative au choix de l'exercice de Direction de la société

17. Commissaires aux Comptes

- ✓ Montant global, certifié par les CAC, des rémunérations versées au 10 personnes les mieux rémunérées
- ✓ Montant global, certifié par les CAC, des versements effectués en application de l'article 238 bis du CGI donnant lieu à réduction d'impôt
- ✓ Lettre sur les conventions et engagements réglementés
- ✓ Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- ✓ Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- ✓ Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne
- ✓ Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 du Code du Commerce
- ✓ Rapport spécial sur la réduction de capital prévue par la résolution 8 de l'Assemblée Générale Mixte 2011
- ✓ Rapport spécial sur les émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital prévues par la résolution 9 de l'Assemblée Générale Mixte 2011
- ✓ Rapport spécial sur la délégation d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise prévue par la résolution 10 de l'Assemblée Générale Mixte
- ✓ Rapport spécial sur l'autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés (et/ou certains mandataires sociaux) prévue par la résolution 11 de l'Assemblée Générale Mixte)
- ✓ Lettre de fin de travaux

Rappel du calendrier de l'AGM du 4 mai 2011

30 mars 2011	Publication au BALO de l'Avis préalable à l'Assemblée Générale
12 avril 2011	Dépôt du Document de Référence à l'AMF et communiqué de mise à disposition Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale et mise en ligne de ces documents Convocation des Commissaires aux comptes et des représentants du Comité d'entreprise
13 avril 2011	Publication au BALO de l'Avis de Convocation à l'Assemblée Générale
14 avril 2011	Envoi des Convocations à l'Assemblée Générale aux actionnaires nominatifs
29 avril 2011	Date limite d'inscription des titres pour vote à l'AG (record date) Date limite de prise en compte des votes par correspondance
11 mai 2011	Détachement du coupon (ex-date)
16 mai 2011	Versement du dividende

Déroulement de l'Assemblée

1. Rapport sur la gestion du groupe en 2010
2. Présentation de l'activité du 1er trimestre 2011
3. Présentation des résolutions soumises au vote
4. Observations du Conseil de Surveillance
5. Rapports des Commissaires aux comptes
6. Réponses aux questions des actionnaires
7. Vote des résolutions

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE M6 EN 2010

VIDEO SUR LES ACTIVITES DU GROUPE

INTRODUCTION

Un Groupe puissant et équilibré dans ses activités, développées autour de l'édition de chaînes de télévision

Des actifs au service de la télévision

Une famille de chaînes au public jeune

Des actifs adossés à la publicité et la télévision

Production / Droits

- Production TV (interne)
- Droits audiovisuels
- Droits sportifs

L' édition de chaînes

- TV gratuite, chaîne historique
- TV gratuite, nouvelle chaîne TNT
- TV payante, chaînes thématiques

Diversifications

- Internet / Interactivité
- Produits dérivés / Licensing
- VAD
- Téléphonie mobile

Le seul Groupe renforcé par le Numérique

2005 - 2010 : la TNT a profondément bouleversé le marché TV, tout en préservant une prime à la puissance des chaînes historiques

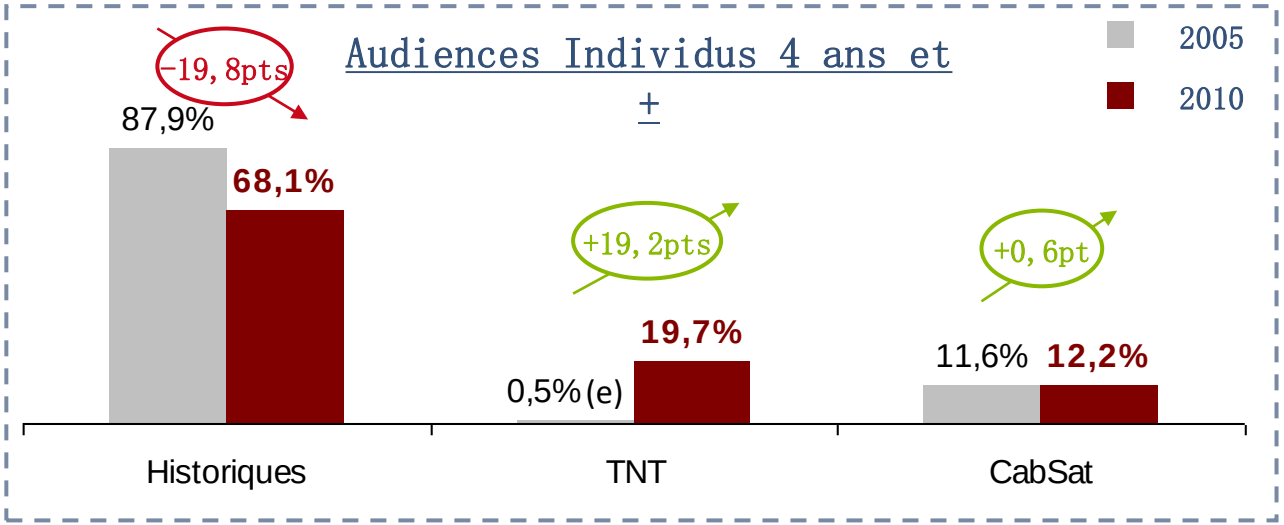

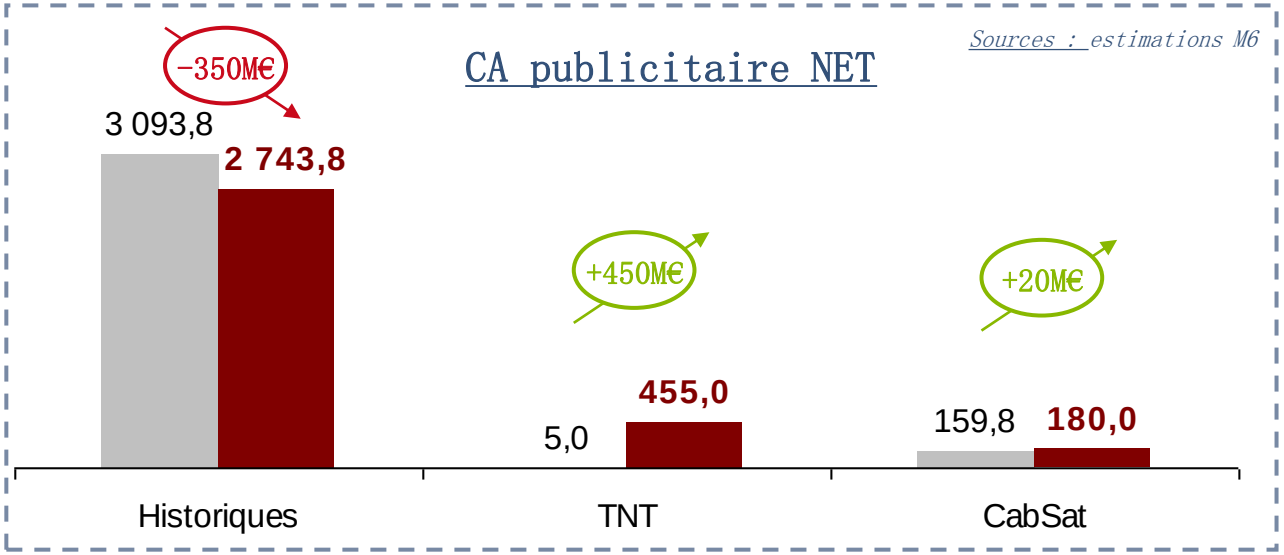

- Transfert direct sur la TNT
- Croissance très modérée du marché publicitaire : +120M€, soit +3,7%
- Arrêt de la publicité après 20h sur FTV

2005 - 2010 : M6 surperforme le marché dans chacun de ses segments

Le seul Groupe en croissance de part d' audience et de part de marché publicitaire

Une érosion d' audience inférieure au marché des historiques grâce aux investissements programmes et au renforcement de l' avant soirée et soirée.

La première chaine de la TNT sur la cible commerciale, en synergie avec la chaîne M6.

Un renforcement des deux chaînes sur le marché Cable-Satellite, et une exposition en TNT Payante.

Le Groupe pionnier de la catch-up TV, TV connectée, TV sur IP, et des audiences additionnelles monétisées.

Entre 2005 et 2010 :

+0.8 pt d' audience

+23.9% de CA publicitaire

+ 157 M€ de CA publicitaire

Groupe M6 : un modèle adapté aux enjeux de l'économie numérique

Innovation et synergies de croissance

Contenus
Création
Production interne
Divertissement

Numérique et nouvelles technologies

Catch-up
Multi-supports
IP-TV
Services au consommateur
Proximité du téléspectateur

Monétisation et valeur

Puissance et prix
Croissance Internet
Diversité de revenus

Télévision

Une orientation stratégique appuyée sur les deux médias gagnants du rebond publicitaire

Internet

LES FAITS MARQUANTS 2010

2010 : Le Groupe M6 renforce ses positions avec le retour de la croissance

roissance tirée par le rebond publicitair

- CA publicitaire en progression de +12.5%
- Progression des parts de marché publicitaire : +0.1 pt pour la chaîne M6 +0.9 pt pour la chaîne W9
- Consolidation des activités de diversification

Maîtrise des coûts et rentabilité accrue

- Investissement mesuré dans les programmes : +5.4% (chaîne M6)
- EBITA consolidé en augmentation de +27.3% à 242.2 M€
- Marge opérationnelle courante en croissance de +2.8 pts à +16.6 %

Le Groupe M6 puissant dans la reprise

Chiffres clés (en M€)

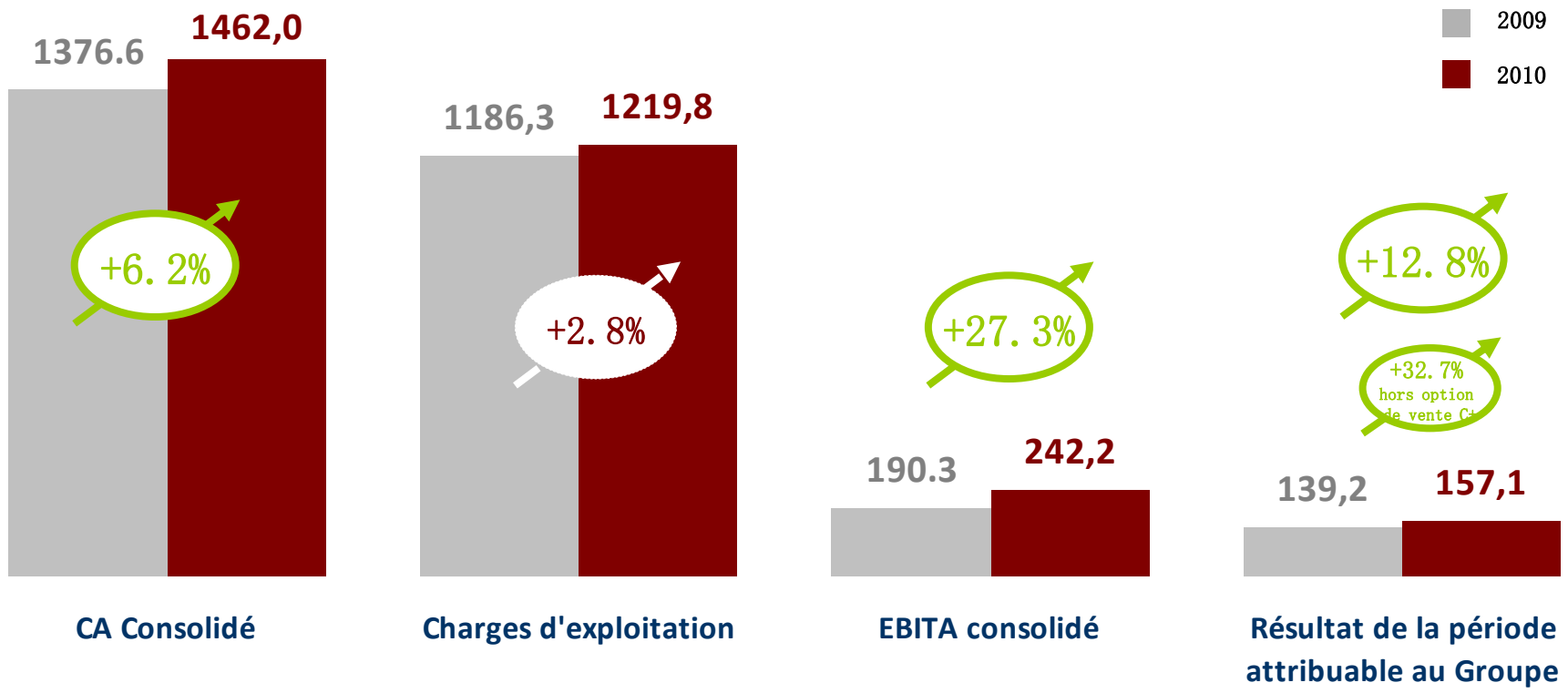

	Marge opérationnelle courante		Marge Nette	
Croissance des marges :	13. 8%	16. 6%	10. 1%	10. 7%

Un Chiffre d'affaires consolidé en progression de +6,2% à 1 462,0 M€

Détail des contributions au Chiffre d'affaires (en M€)

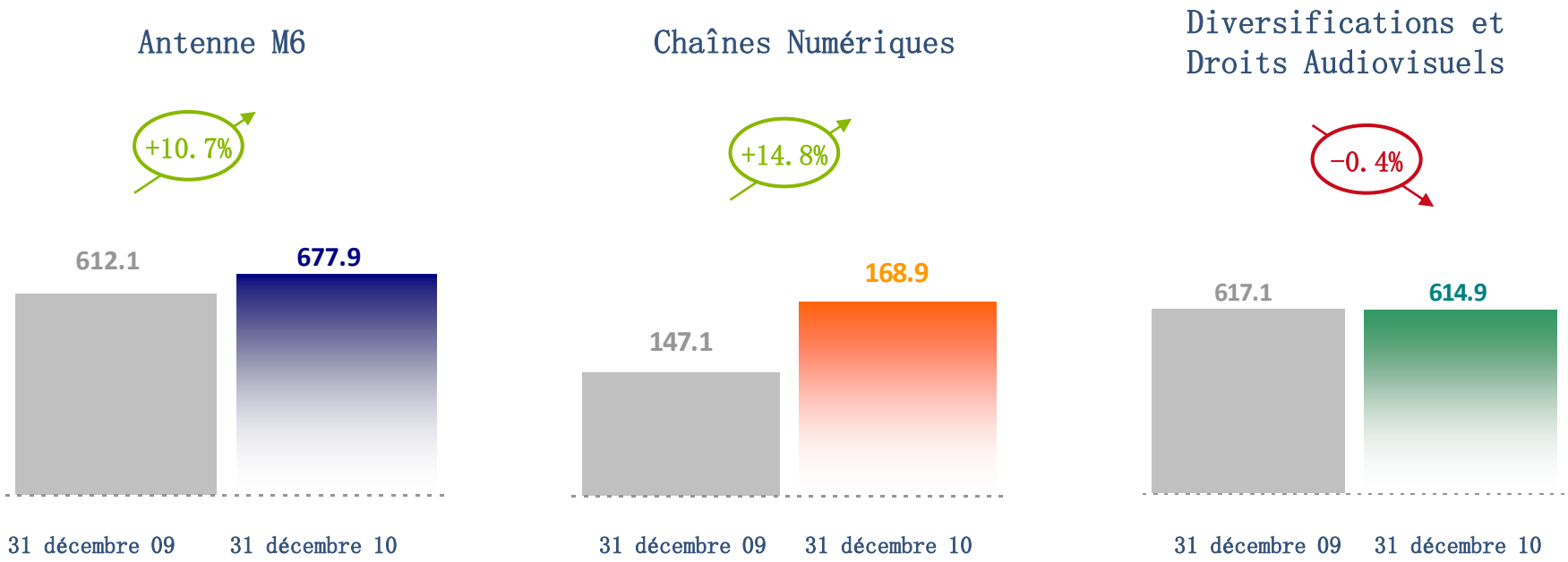

Une croissance du Chiffre d'affaires consolidé tirée par la Publicité

Un modèle de revenus équilibré

CA Publicitaire : 815.3M€

Une progression de +12.5%

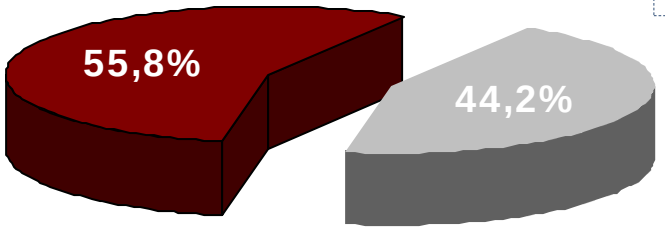

vs. 52,6% / 47,4% au 31 décembre 2009

CA non publicitaire : 646.6M€

Une stabilité à -0.8%

Un EBITA consolidé en croissance de +27,3% à 242,2 M€

Détail des contributions au résultat opérationnel courant (EBITA) du Groupe (en M€)

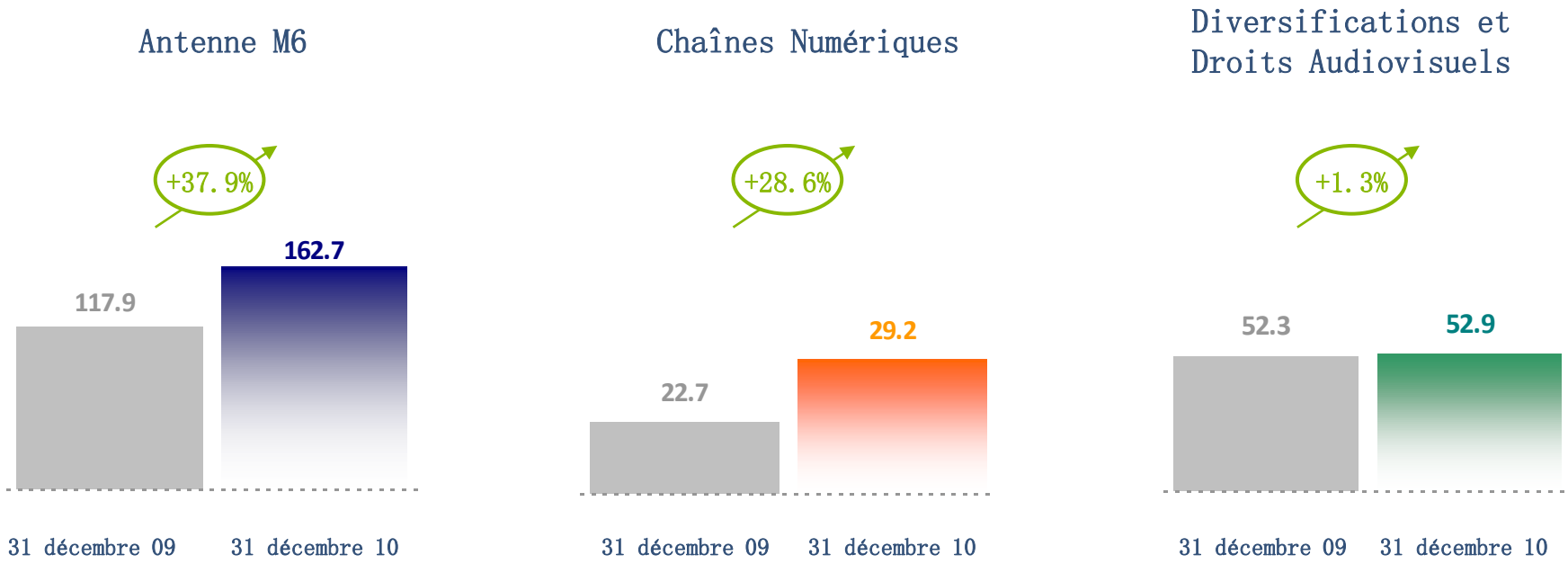

LES ACTIVITES DE TELEVISION

L'activité de télévision a effacé la crise de 2009

Une marge opérationnelle courante de 22.7% en progression de 4.2 pts

Activité Télévision *(Toutes chaînes confondues)*

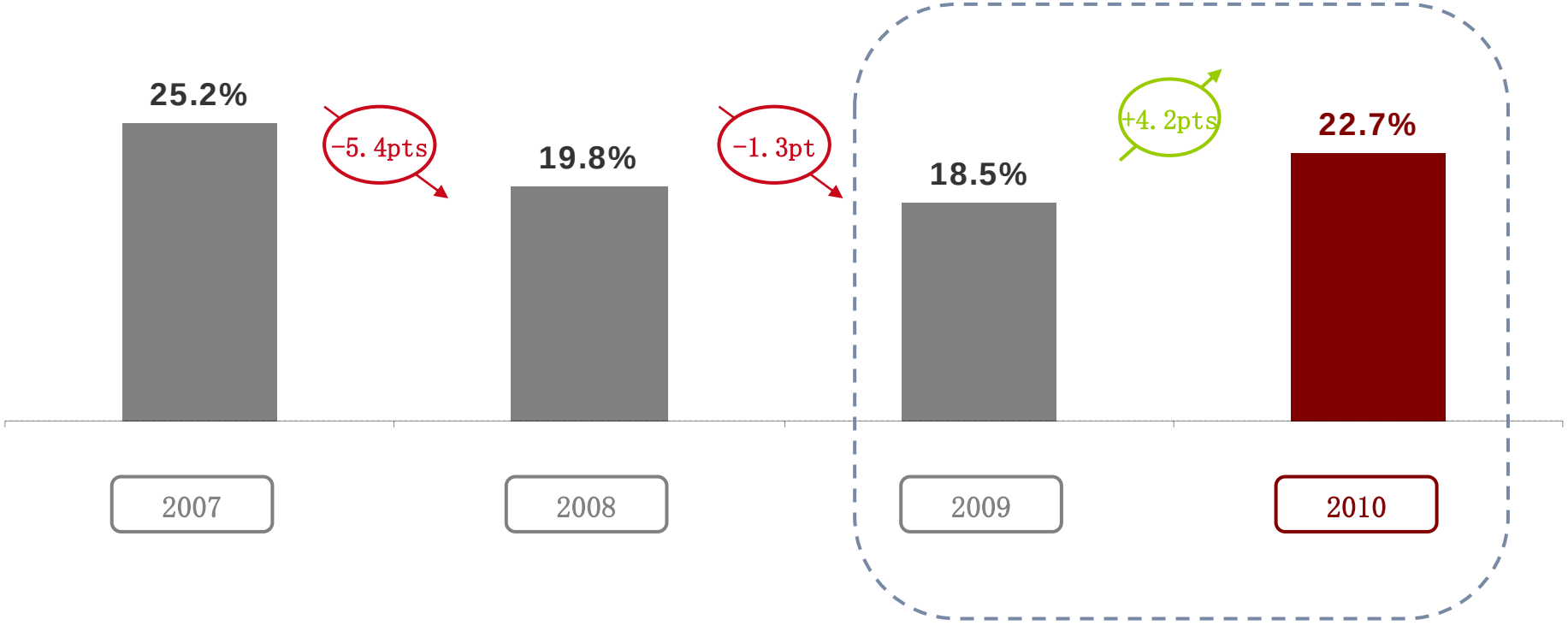

AUDIENCES

L'audience du Groupe M6 continue de progresser en 2010

Part d'Audience 4 ans et + (en %)

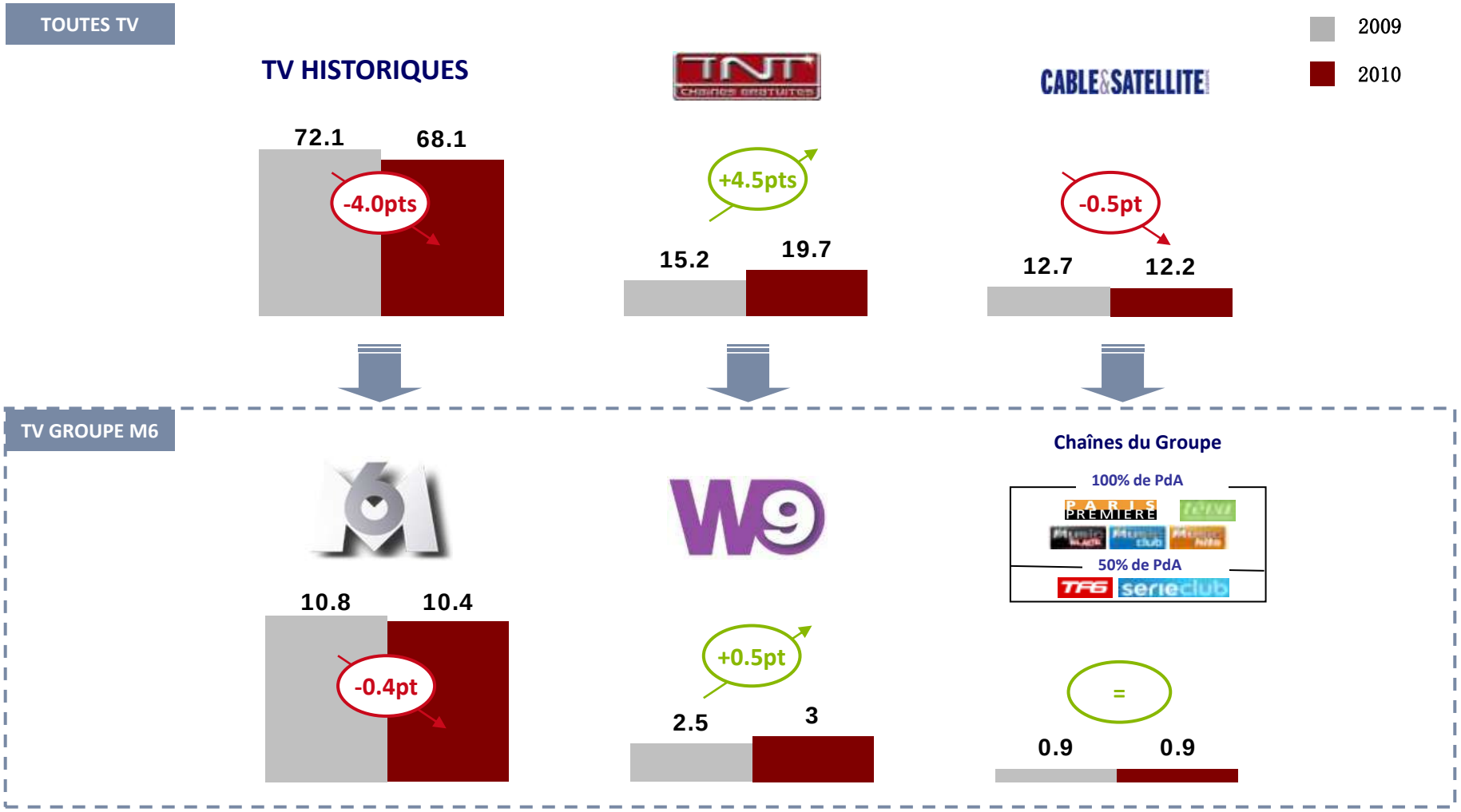

Sources : Médiamétrie / MediaCabSat

2010 : M6 est la chaîne historique qui résiste le mieux à la montée en puissance de la TNT

Part d' Audience 4 ans et + (en %)

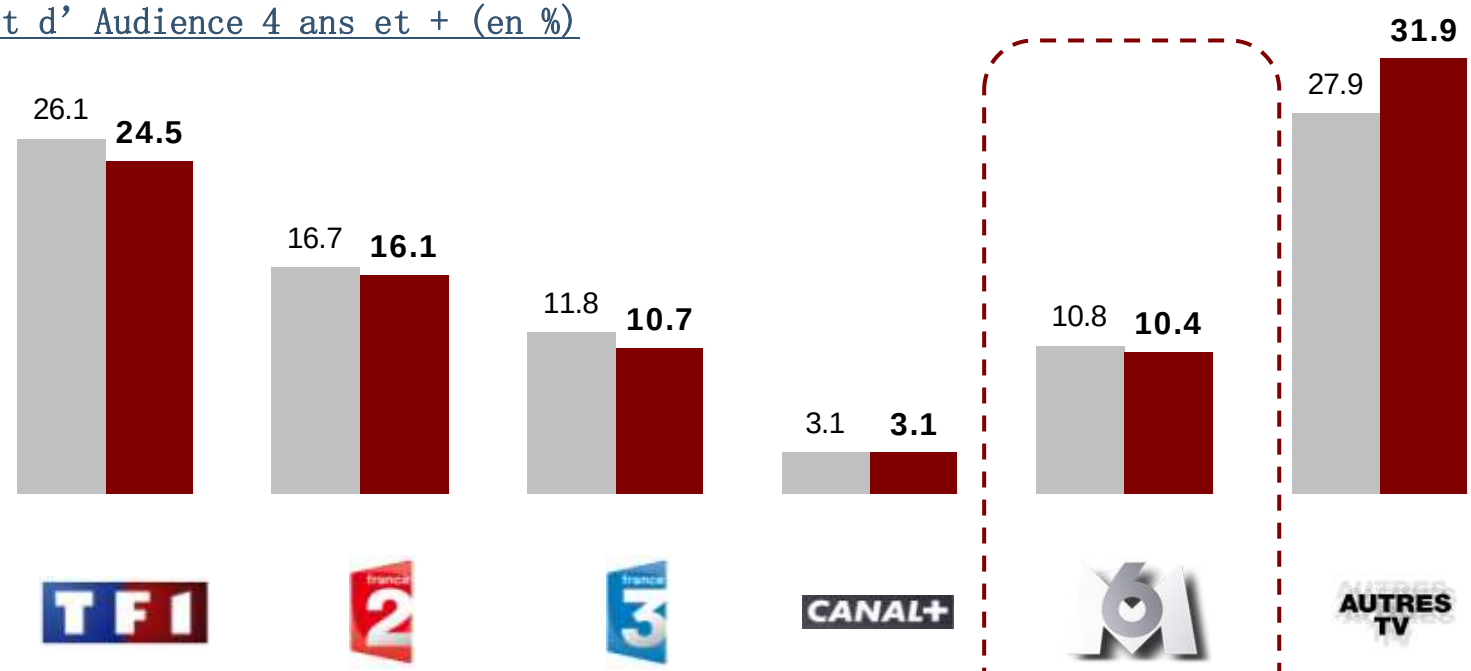

Part d' Audience 4 ans et + (variations 2010 vs. 2009)

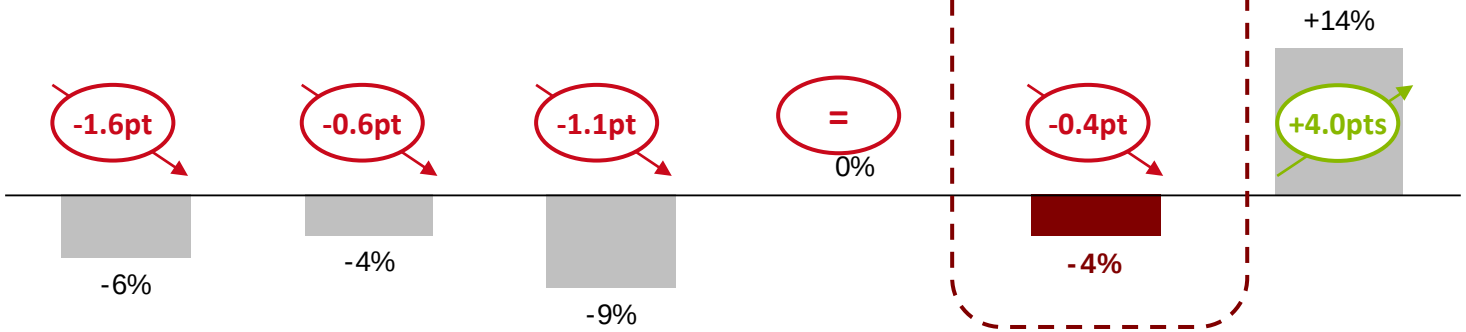

2009
2010

Avec une part d' audience de 10,4% auprès de l' ensemble du public, M6 affiche le meilleur bilan des grandes chaînes pour la troisième année consécutive, face à la forte progression des Autres TV

Source : Médiamétrie

M6 : des soirées puissantes dans tous les genres de programmes

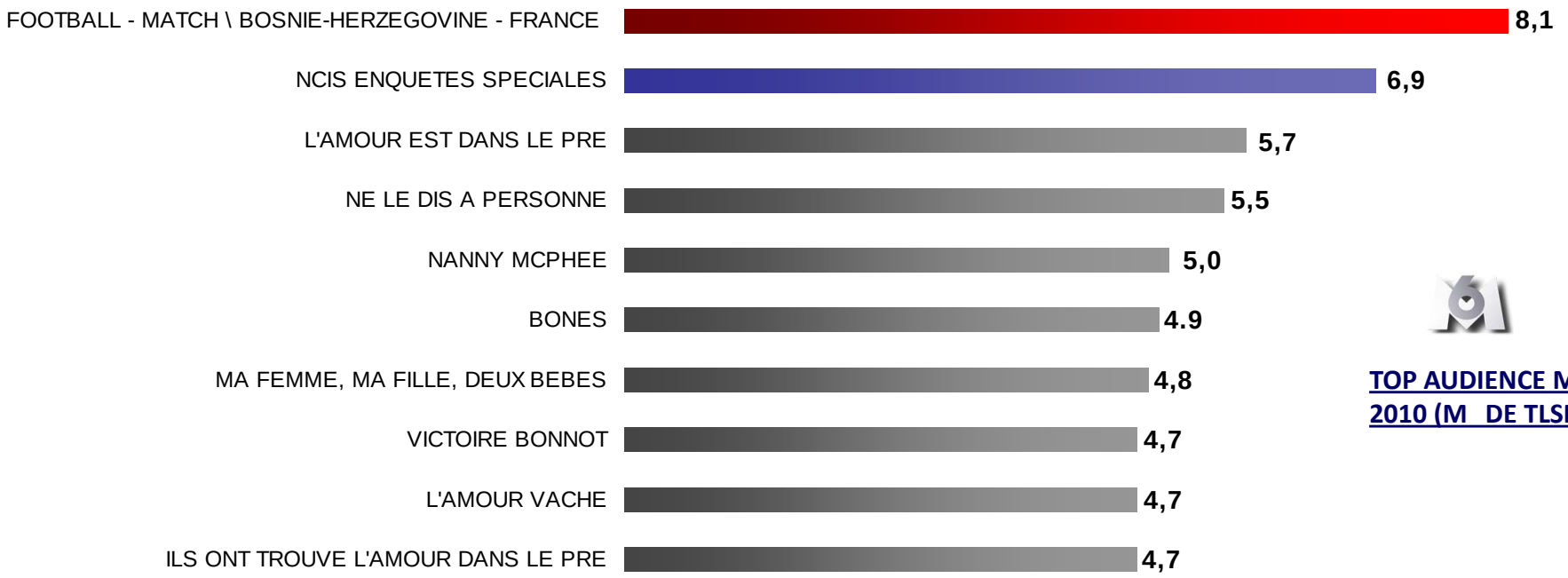

TOP AUDIENCE M6 – 2010 (M DE TLSP)

Source : Médiamétrie

Une refonte totale et efficace de l'avant-soirée entre 2008 et 2011 :
- renouvellement complet des marques de la tranche
- montée en puissance conjointe de ces marques

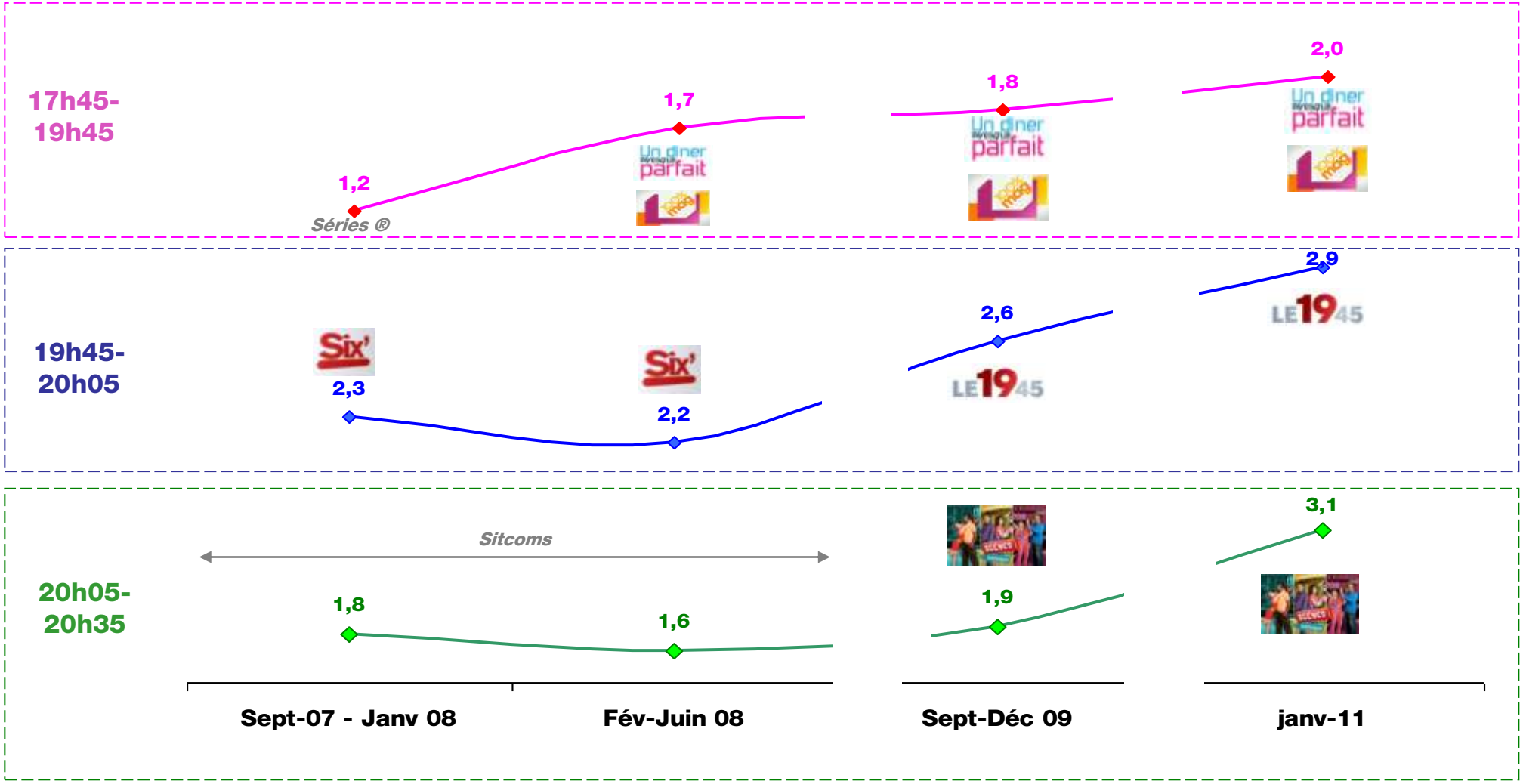

Source : Médiamétrie

W9 deuxième chaîne de la TNT sur les individus 4 ans et + et leader de la TNT sur les Ménagères < 50 ans

Part d'Audience 4 ans et +

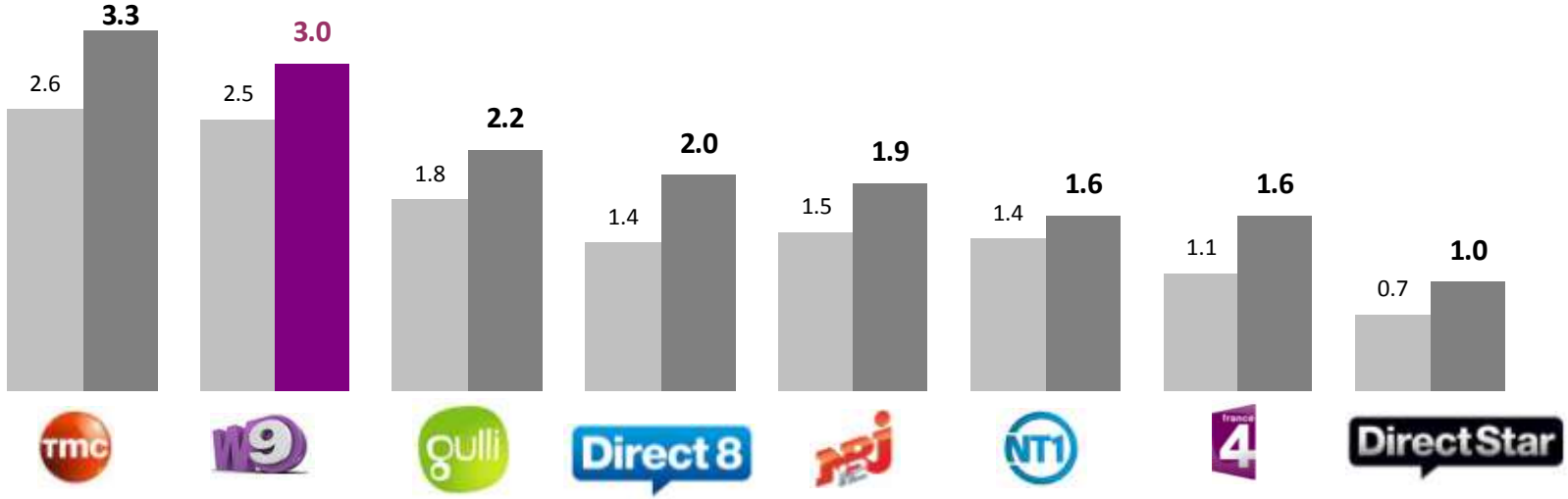

Part d'Audience Ménagère < 50 ans

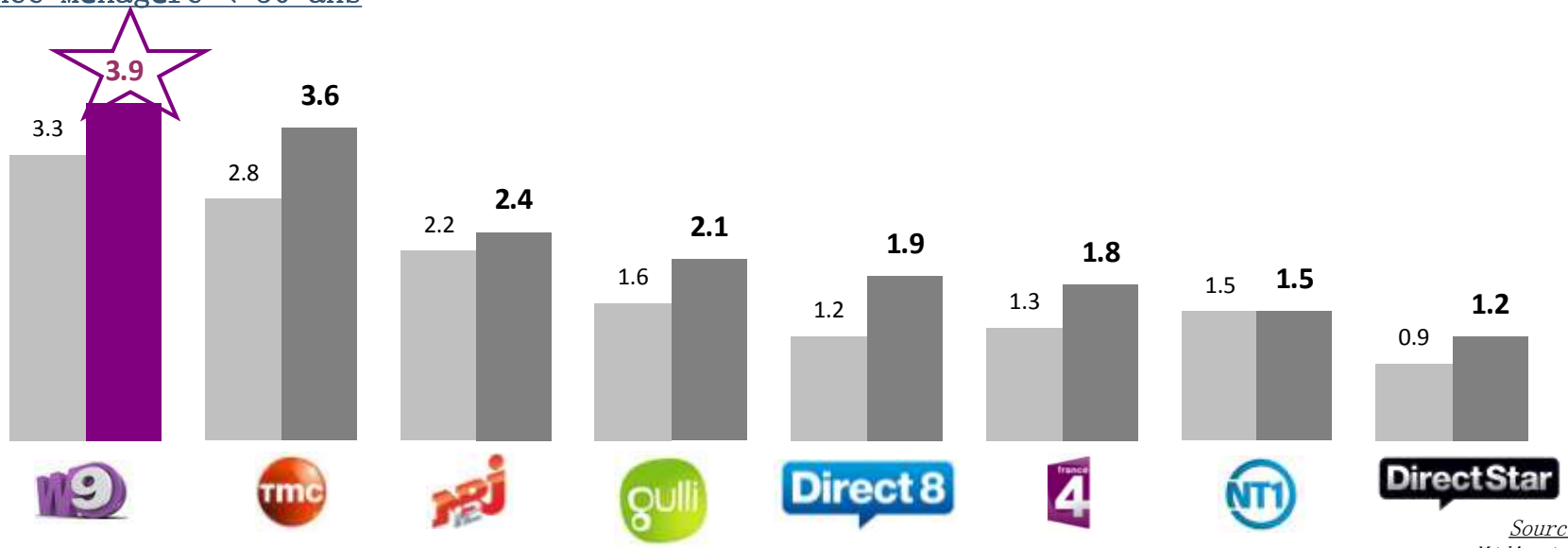

*Estimations pour NRJ 12, Direct 8, NT1 et Direct star.

Source :

Top audience W9 sur 2010

Record d'audience historique TNT

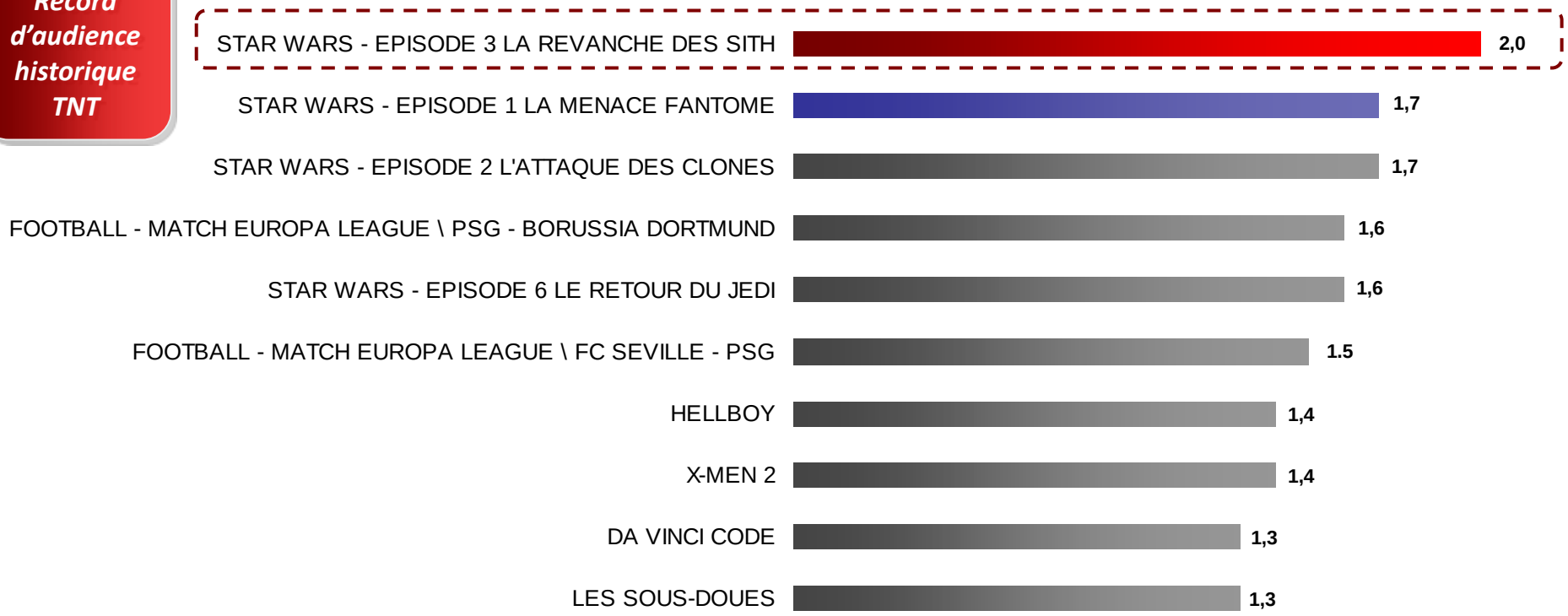

Source : Médiamétrie

Confirmation du leadership de Paris Première et Téva

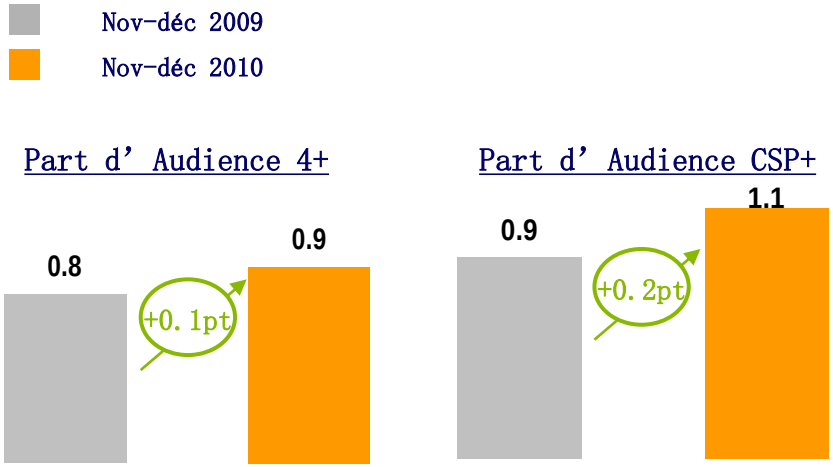

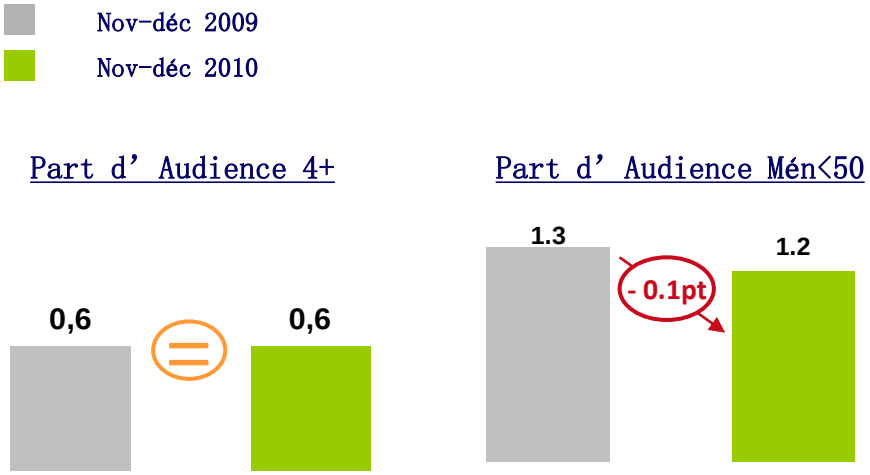

Paris Première est la 1ère chaîne généraliste payante auprès de l' ensemble du public en 2010

Téva reste la 1ère chaîne payante auprès des Mén<50 ans en 2010

Sources : Médiamétrie / Mediamat Thematik / Médiaplanning

MARCHE PUBLICITAIRE

Durée d'écoute individuelle : la télévision, un media dynamique

Évolution de la durée d'écoute en France

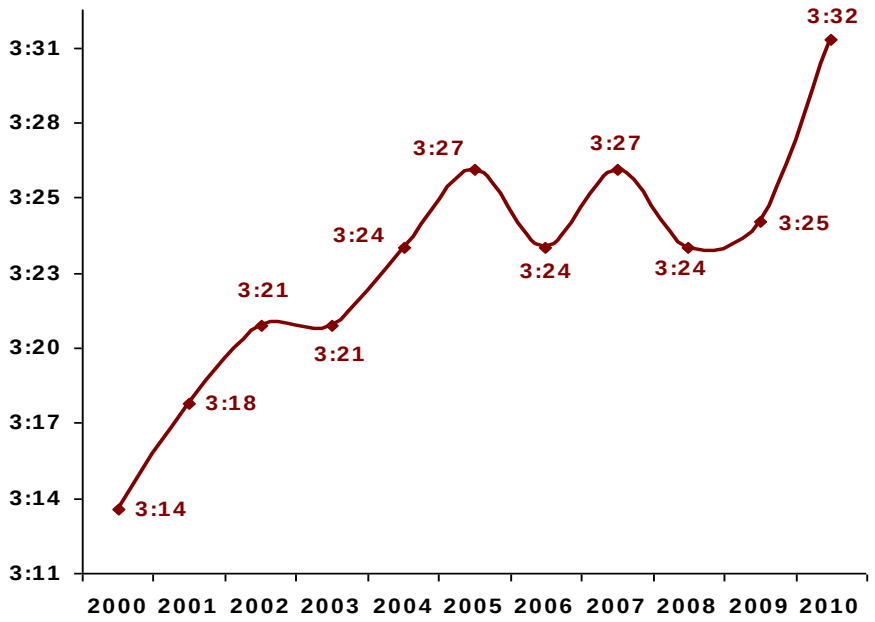

Durée d'écoute en Europe et aux USA (en minutes)

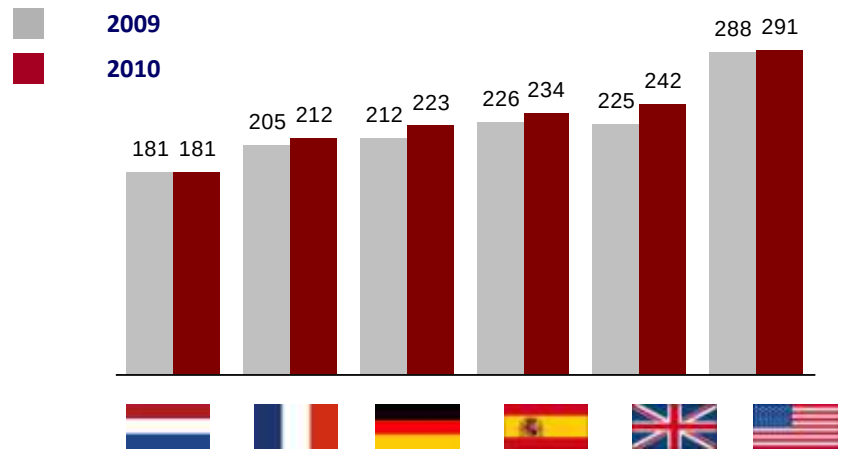

DEI TTV en minutes par tranche d'âge (en minutes)

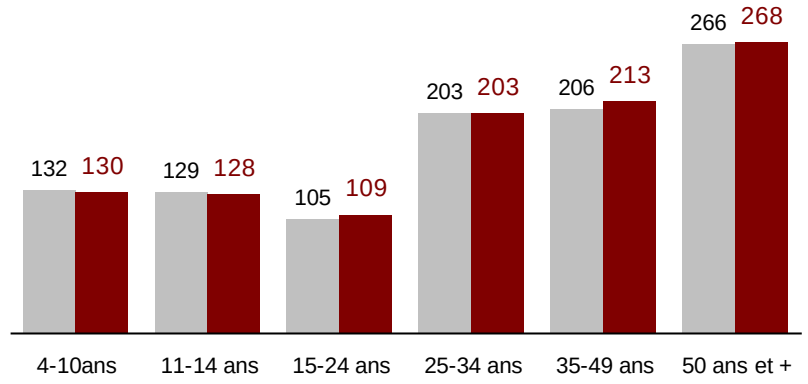

- En France, la durée d' écoute individuelle progresse de +7 minutes en 2010, pour s' établir à 3h32, soit 212 minutes.
- Cette durée d' écoute reste une des plus faibles des pays européens.
- Les 15-24 ans ont davantage regardé la TV en un an (+4 minutes).

Source : Médiamétrie

La télévision est le média de référence, grand gagnant du rebond publicitaire en 2010

Marché publicitaire Plurimédia NET en 2010

TOTAL PLURIMÉDIA : 10 726 M€ en 2010

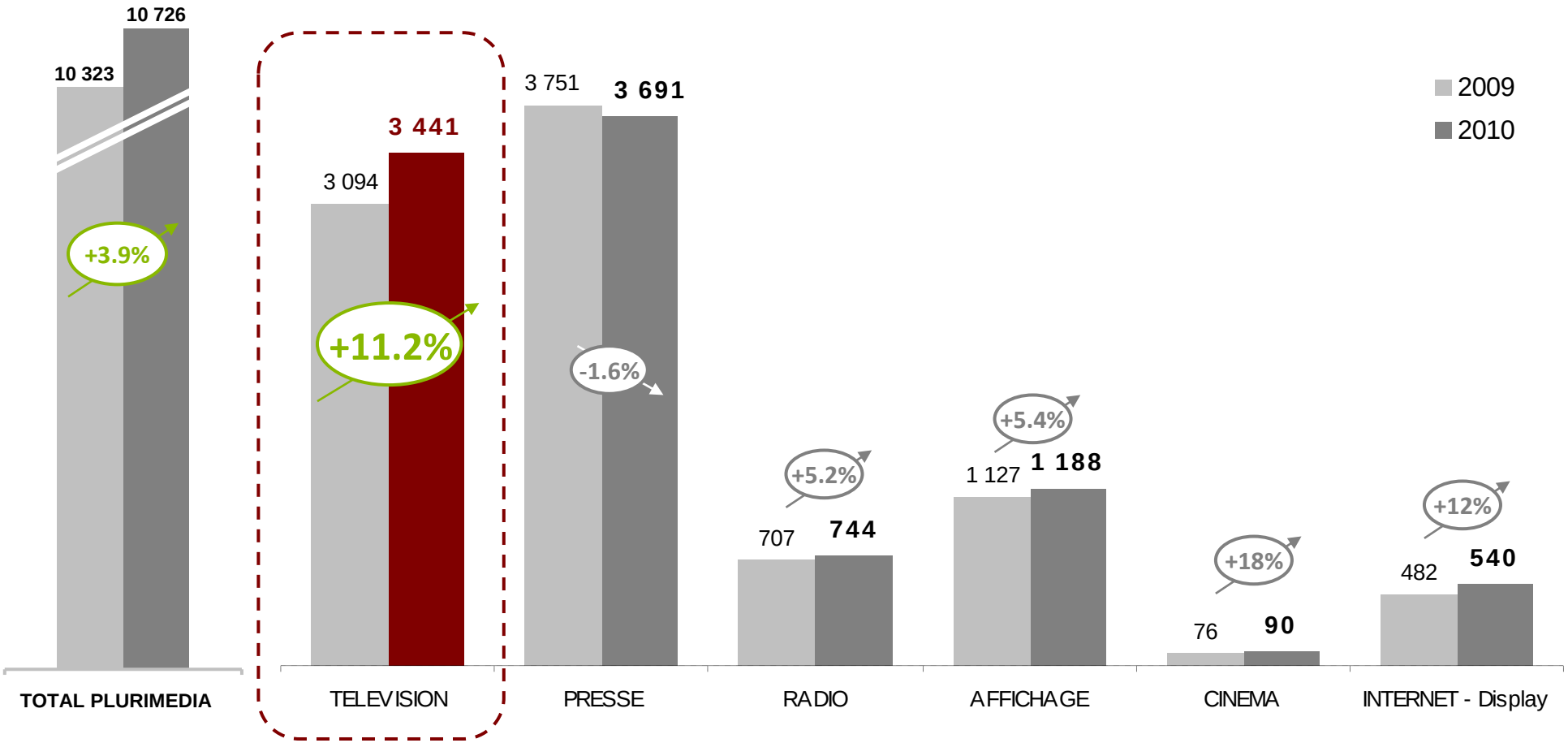

Source : Kantar Media / Internet : Syndicat des Régies Internet

Les chaînes historiques bénéficient pleinement du rebond en dépit de l'érosion de leurs audiences

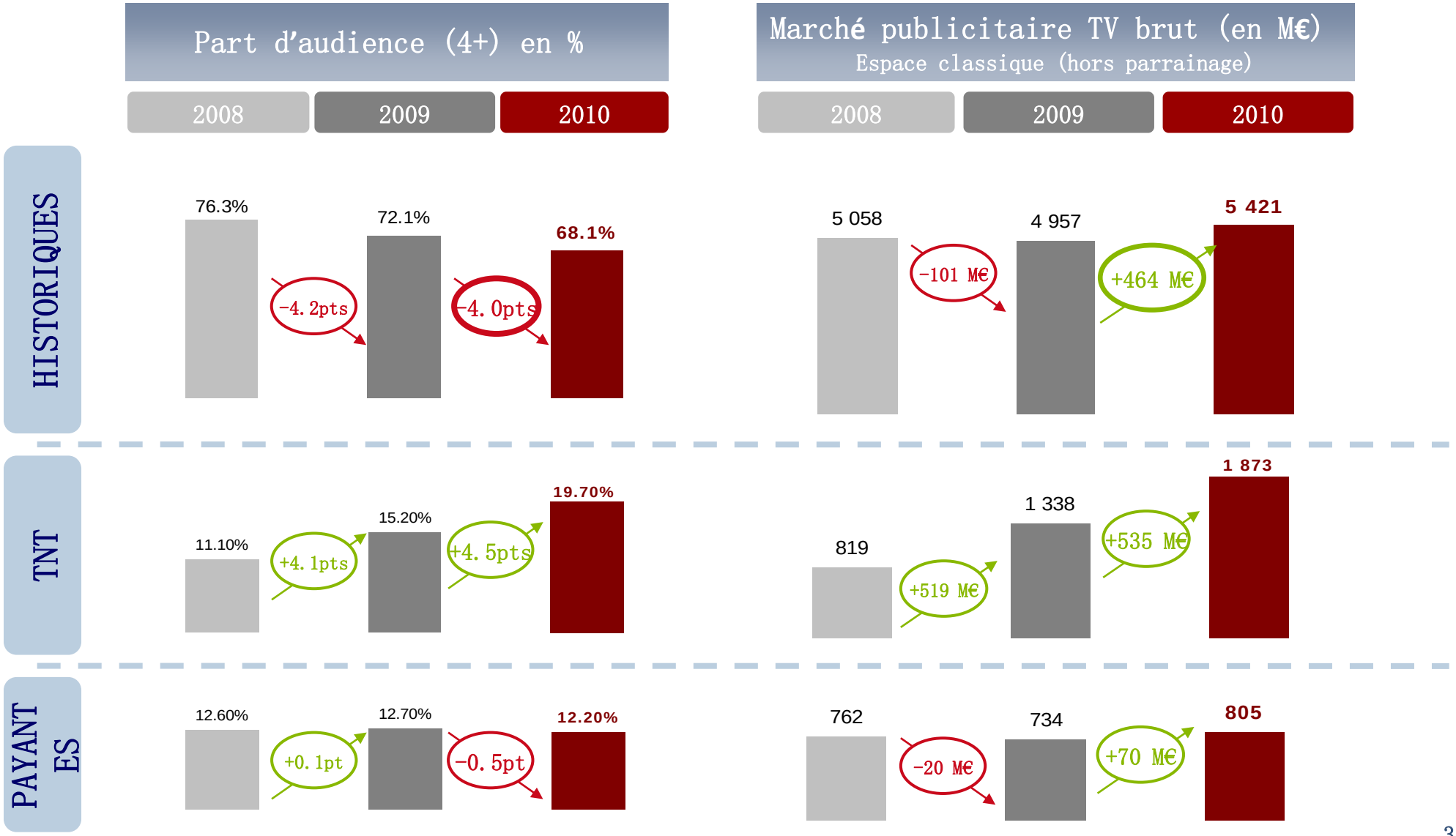

Source : Médiamétrie, Kantar Media

M6 consolide son gain de part de marché acquis entre 2008 et 2009
W9 continue de progresser dans son univers de référence

Part de marché publicitaire brute du Groupe M6 dans chaque univers TV (en %)

TOTAL TÉLÉVISION (hertzien + TNT + CabSat) : 8 099 M€ BRUTS en 2010 (+15%) vs 2009

CHAÎNES HISTORIQUES	CHAÎNES TNT	CHAÎNES PAYANTES
5 421 M€ +9% vs 2009	1 873 M€ +40% vs 2009	805 M€ +10% vs 2009

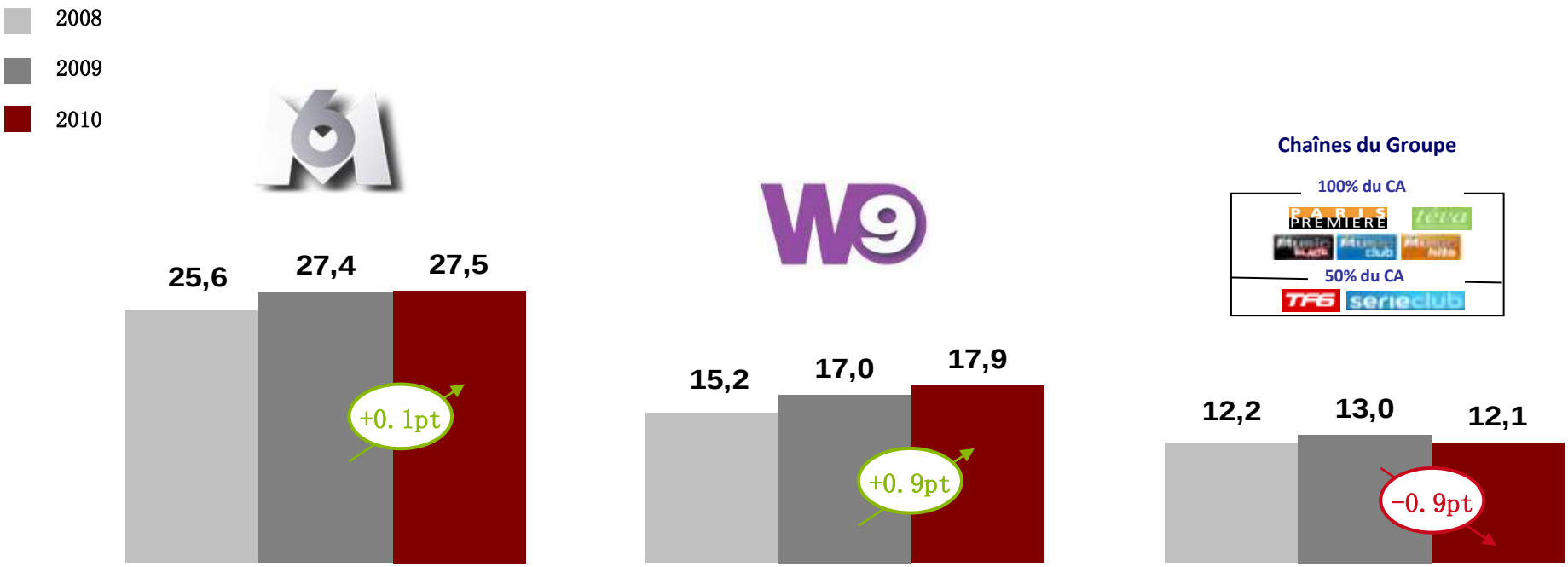

Source : Kantar Media - TV hors parrainage et chaînes régionales

Dans l'univers TNT, W9 est devenue la chaîne la plus investie en 2010

Investissements publicitaires bruts (en M€) des chaînes de la TNT

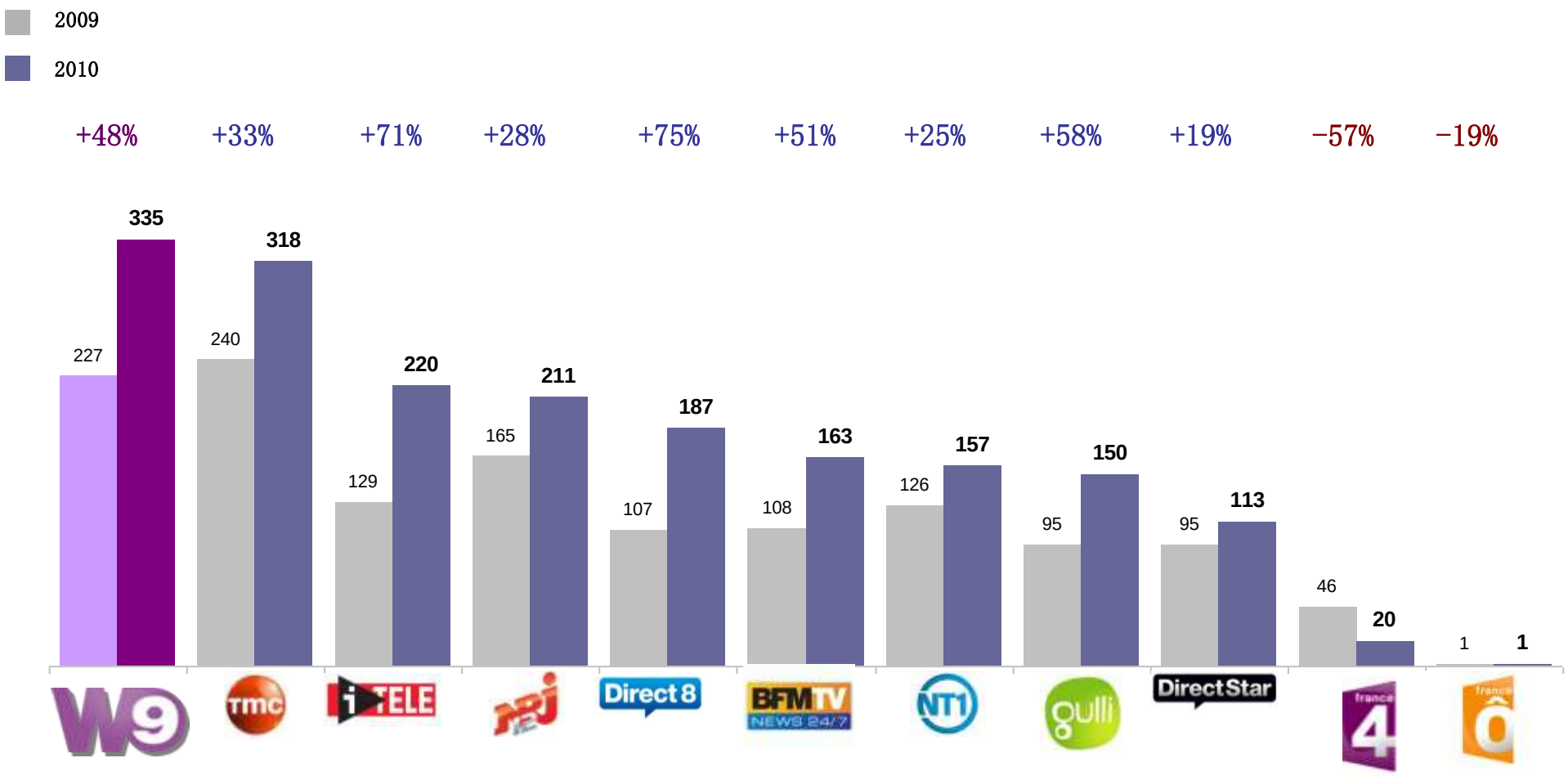

Source : Kantar Media

LES ACTIVITES DE DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS

Diversifications et Droits Audiovisuels (hors F.C.G.B.)

Une Marge opérationnelle courante de 9.7% en progression de 1.0 pt

Des marges opérationnelles courantes en croissance (hors F.C.G.B)

Diversifications et Droits Audiovisuels (hors F.C.G.B)

Diversifications et Droits Audiovisuels (hors F.C.G.B.)
Une forte rentabilité opérationnelle

M6 WEB et AUTRES DIVERSIFICATIONS HORS F.C.G.B

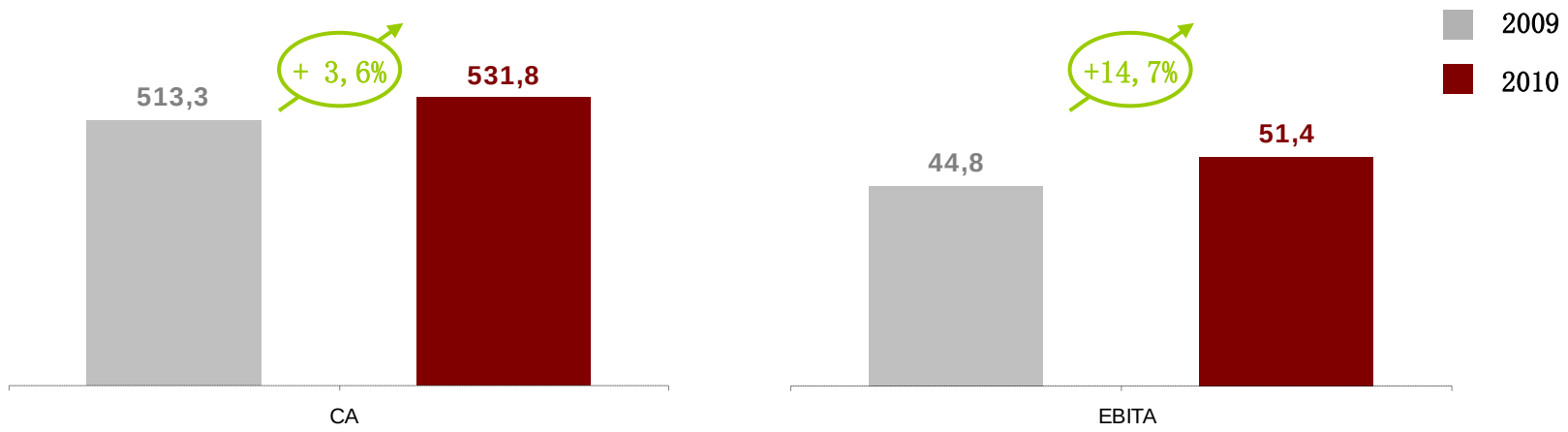

DROITS AUDIOVISUELS :
De grands succès cinéma et vidéo

Plus de 6.4 M d'entrées en salle pour SND

M6 INTERACTIONS :
Développement des licences

Plus de 300 000 nouvelles cartes souscrites au cours de la première année d'exploitation

VENTADIS :
Résistance malgré une pression sur les marges

Poursuite de la stratégie de croissance

M6 WEB :
Une rentabilité accrue

- ✓ Pôle Internet
- ✓ Pôle Téléphonie mobile
- ✓ Pôle Jeux et Interactivité Programmes

F.C.GIRONDINS DE BORDEAUX

UNE ANNEE CONTRASTEE

	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011
Ligue 1	6ème du championnat	8ème du championnat en cours
Ligue des Champions	¼ de finale	Non-qualification

UN EQUILIBRE FINANCIER PRESERVE EN 2010

Chiffre d' affaires

83.1 M€

EBITA

1.6 M€

Le transfert de Y. Gourcuff et des économies de salaires permettent de compenser une saison en demi-teinte

M6, une entreprise responsable et solidaire

Une croissance au bénéfice de l'emploi et des salaires

Effectif permanent

1 806 salariés

Au 31/12/2010
y.c. F.C.G.B.

101 embauches nettes en 2010

+6.0 %

Répartition Hommes / Femmes

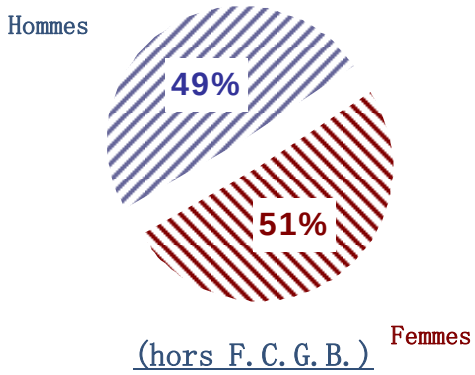

Age moyen

35 ans

Un groupe jeune

Salaire Moyen Annuel (K€)

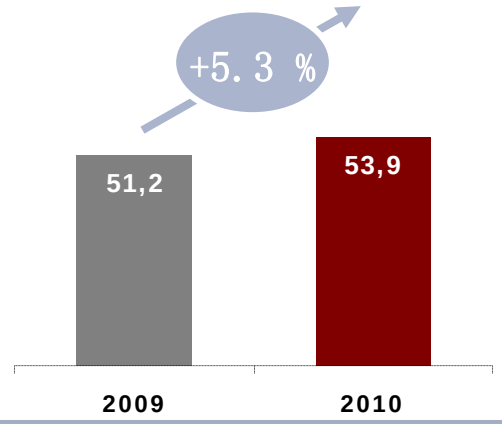

Épargne Salariale (M€)

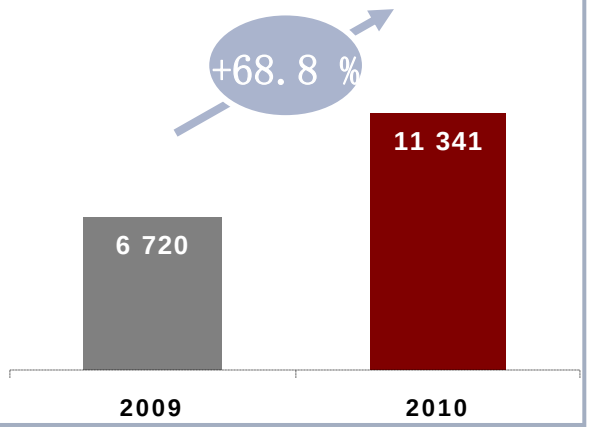

Le groupe M6, un acteur engagé

La fondation M6

Mélissa Theuriau, *marraine de la fondation*

- **création** : janvier 2010
- **domaine d'action** : l'univers carcéral
- **budget** : 2,5M€ sur 5 ans

Actions menées par la fondation en 2010 :

- ✓ Formation de 75 détenus dans des ateliers audiovisuels
- ✓ Organisation de spectacles, films, cours de cuisine
- ✓ Réalisation d'un film d'accueil pour la prison de Bourg-en-Bresse
- ✓ Aide financière auprès de plusieurs associations

Protection de l'enfance

Cette cause est le pilier de l'engagement sociétal du Groupe M6

De nombreuses initiatives prises en 2010, parmi lesquelles :

- Campagnes diffusées à titre gracieux par les chaînes du groupe (SOS Village d'enfants, Association Petits Princes, Action Innocence, ..)
- Appels aux dons pour Haïti en vue de participer à la reconstruction d'orphelinats

Environnement

- Sensibilisation du public grâce à des émissions telles que *Capital Terre*

- Semaine du développement durable pour les collaborateurs du groupe
- Utilisation de voiture électrique, …

PERFORMANCES FINANCIERES

Une structure financière solide

Des fondamentaux financiers sains et solides

- Des fonds propres significatifs ▶ 681,8 M€
- Une trésorerie nette positive ▶ 377,5 M€

Proposition de dividende : 1,00 € par action

Montant total du dividende :
129 M€

Taux de distribution :
(dividende / résultat net consolidé)
82%

Rendement
(calculé au 31.12.2010) :
5,5%

Maintien d'un taux de distribution de 82% du Résultat Net consolidé

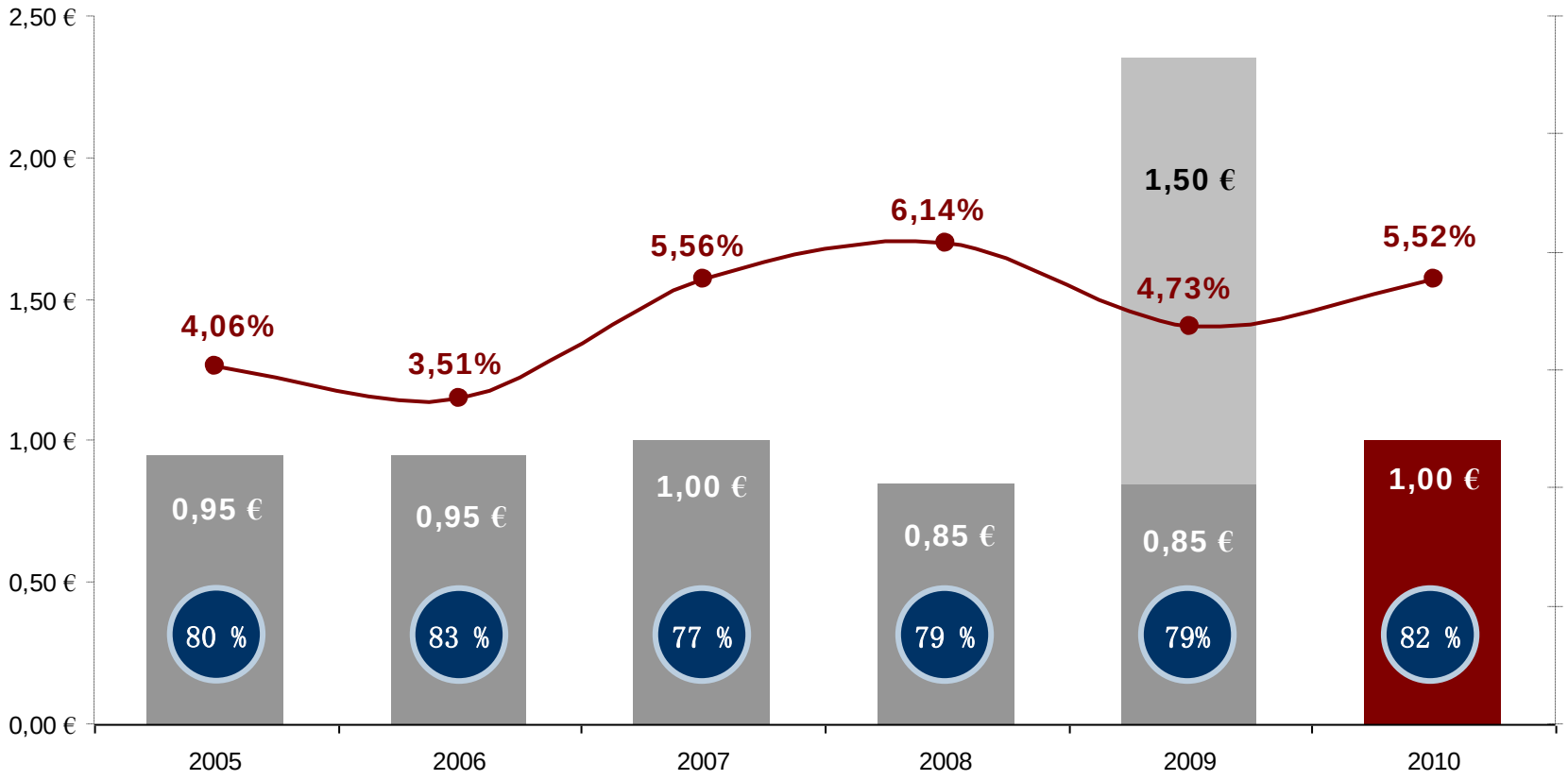

Dividende ordinaire par action versé au titre de l'année de référence

Dividende exceptionnel par action versé au titre de l'année de référence

Taux de rendement (calculé sur le dernier cours coté de l'année) - *hors dividende exceptionnel*

% Taux de distribution (en % du Résultat attribuable au Groupe des activités poursuivies)

LES COMPTES CONSOLIDES

État du résultat global consolidé simplifié

En M€	31 décembre 2009	31 décembre 2010	Variation 2010/2009	Variation (%)
Chiffre d'affaires	**1 376,6**	**1 462,0**	**85,4**	**6,2%**
Résultat opérationnel courant (EBITA)	**190,3**	**242,2**	**(3,8)**	**27,3%**
Amortissement et perte de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (dont Goodwill)	(6,3)	0,2	5,4	
Résultat opérationnel (EBIT)	**184,0**	**242,4**	**58,4**	**31,7%**
Résultat financier	**1,0**	**2,8**	**1,2**	
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal + France	21,2	-	(21,2)	
Part dans les sociétés mises en équivalence	(1,5)	0,6	2,1	
Résultat avant impôt (EBT)	**204,8**	**245,7**	**40,9**	**20,0%**
Impôt sur le résultat des activités poursuivies	(65,6)	(88,7)	(23,1)	
Attribuable aux intérêts minoritaires	(0,1)	(0,1)	-	
Résultat de la période attribuable au Groupe	**139,2**	**157,1**	**17,9**	**12,9%**

Bilan consolidé simplifié

En M€	31 décembre 2009	31 décembre 2010	Variation 2010/2009
Goodwill	74,3	76,2	1,9
Actif non courant	287,2	288,5	1,3
Actif courant	1 028,6	619,7	(408,9)
Trésorerie	85,6	376,9	291,3
TOTAL ACTIF	1 475,7	1 361,3	(114,4)
Capitaux propres part du groupe	820,8	681,8	(139,0)
Intérêts minoritaires	(0,1)	-	0,1
Passif non courant	16,3	16,8	0,5
Passif courant	638,7	662,7	24,0
TOTAL PASSIF	1 475,7	1 361,3	(114,4)

Tableau de financement consolidé simplifié

En M€	31 décembre 2009	31 décembre 2010	Variation (M€)
Capacité d'autofinancement d'exploitation	312.0	357.7	**45.7**
Variation de BFR d'exploitation	(6.3)	52.6	**58.8**
Impôt	(53.2)	(90.7)	**(37.5)**
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	**252.6**	**319.5**	**67.0**
Flux de trésorerie des activités d'investissements	**(85.5)**	**(109.0)**	**(23.5)**
Flux de trésorerie des activités de financement	**(121.9)**	**(303.4)**	**(181.5)**
Produit de cession Canal + France	**-**	**384.2**	**384.2**
Variation globale de trésorerie	**45.1**	**291.3**	
Trésorerie à l'ouverture	**40.5**	**85.6**	**45.2**
Trésorerie à la clôture	**85.6**	**376.9**	**291.4**
Trésorerie nette de clôture	*85.2*	*377.5*	*292.3*

STRUCTURE DU CAPITAL ET ANNEE BOURSIERE

Actionnariat au 31 décembre 2010

Répartition du capital

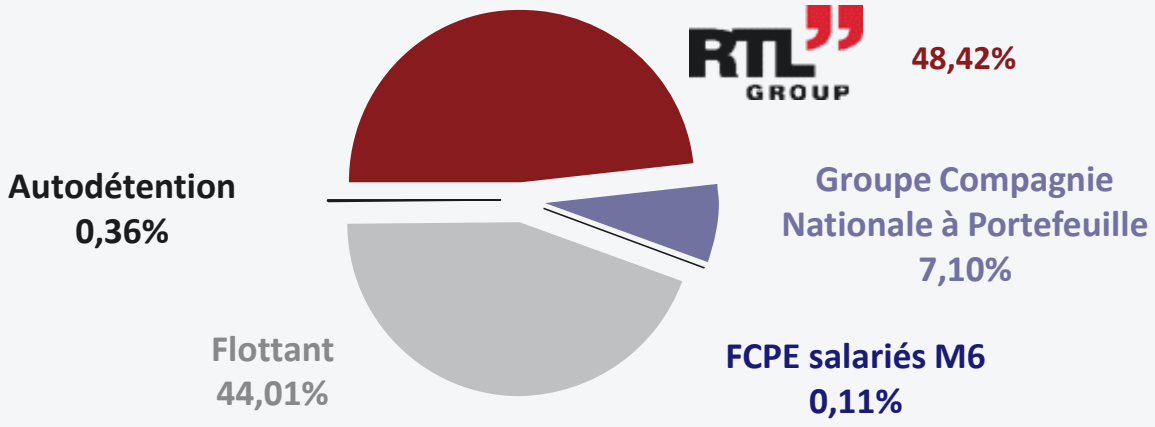

Répartition des droits de vote

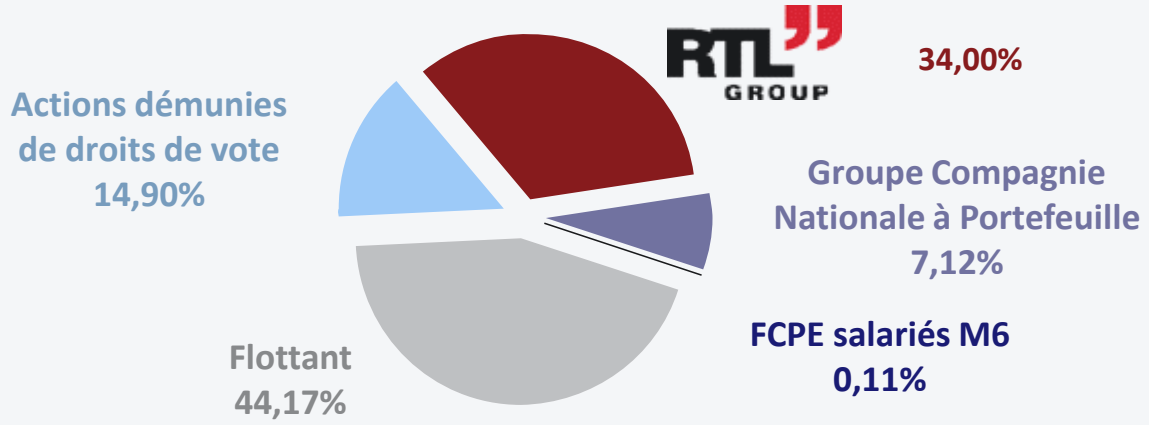

Source : Enquête Euroclear des titres au porteur et registre des titres au nominatif

En 2010, le cours de bourse a progressé de +0,72%

Sur l'année 2010, M6 a enregistré une progression de son cours de bourse de + 0,72% surperformant ainsi l'indice CAC 40

M6	+0,72%
DJ Stoxx Media	+13,84%
CAC 40	-3,34%

Performance base 100 au 01.01.2010

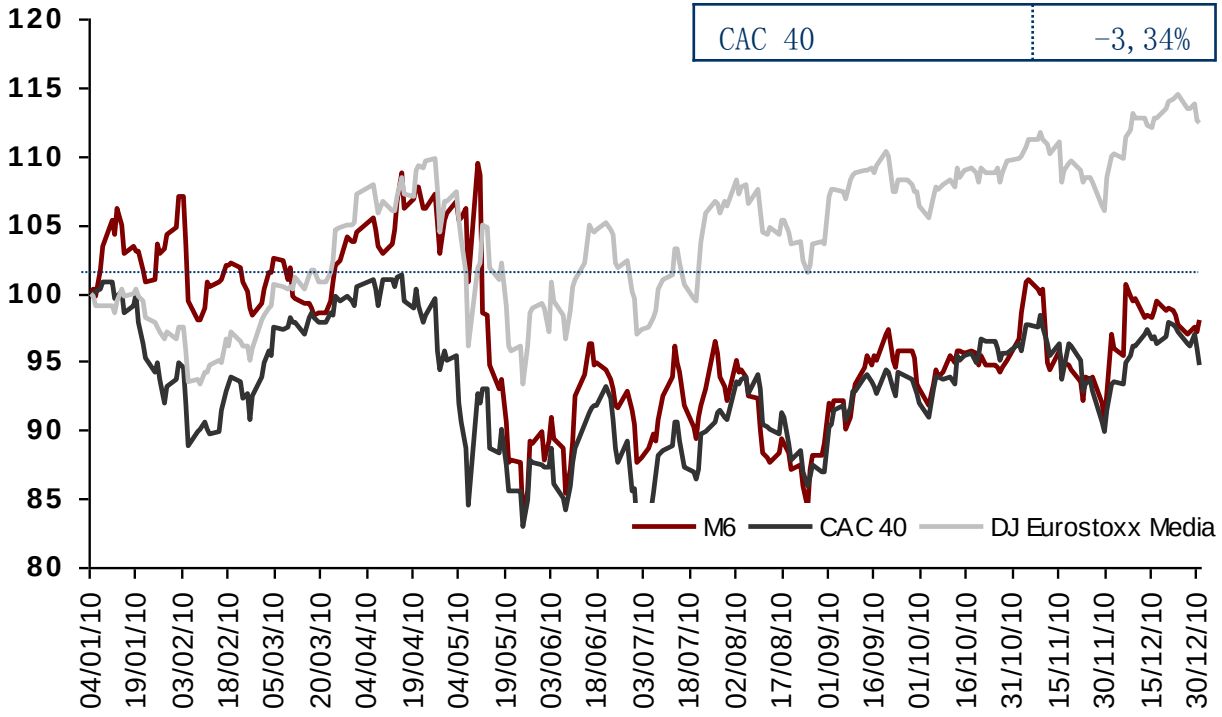

M6 est le seul diffuseur européen avec Pro7Sat1 à afficher une progression de son cours depuis 2008

Performance en date du 30.04.2011 (base 100 début 2008)

Pro7Sat1	19,2%
M6	**0,8%**
ITV	-10,9%
TF1	-30,8%
Mediaset	-34,3%
Antena3	-40,3%
Tele5	-56,3%

Euro Stoxx Media	-19,7%
CAC 40	-26,8%

2. LE PREMIER TRIMESTRE 2011

Un Chiffre d'Affaires consolidé de 342,7 M€ vs. 361,1 M€ au 31/03/2010

Répartition du Chiffre d'affaires Publicitaire / Non Publicitaire (en M€)

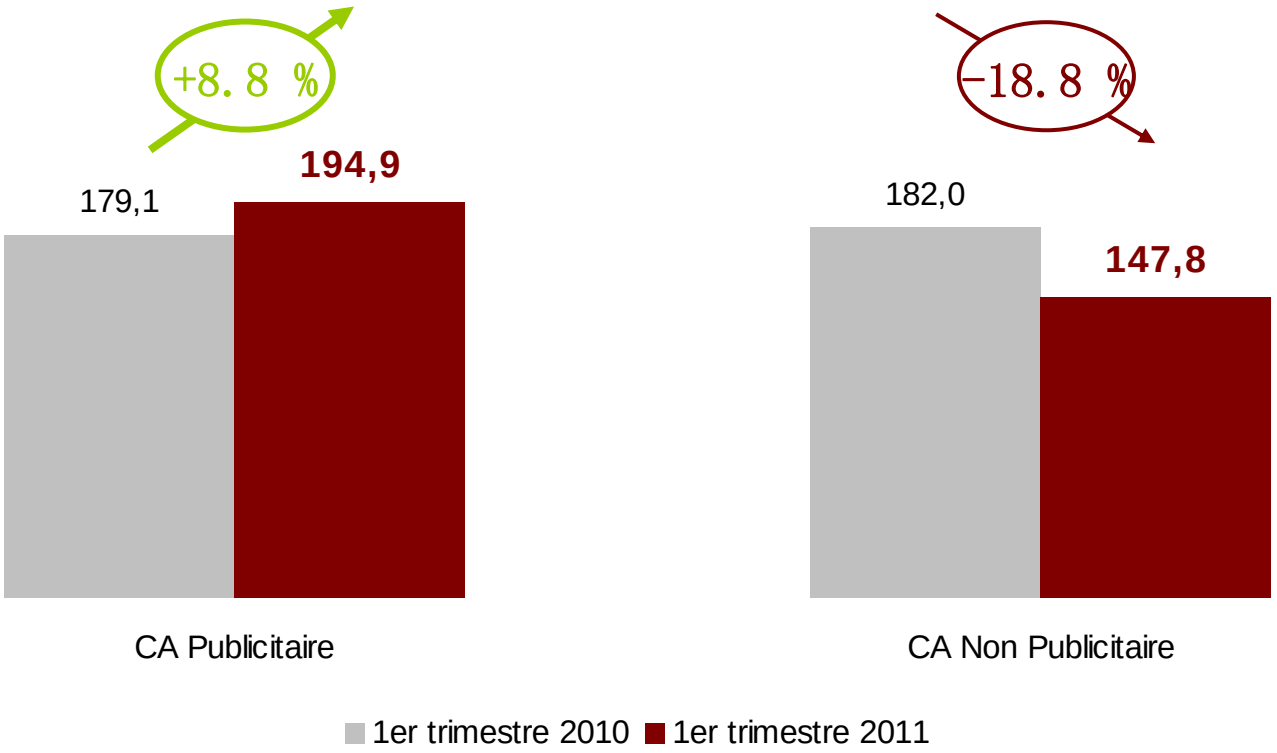

Performance des audiences TV et Internet

Conjoncture et saisonnalité différentes

Les chaînes du groupe confortent leur positionnement sur tous les univers TV

Part d'audience 4 ans et +

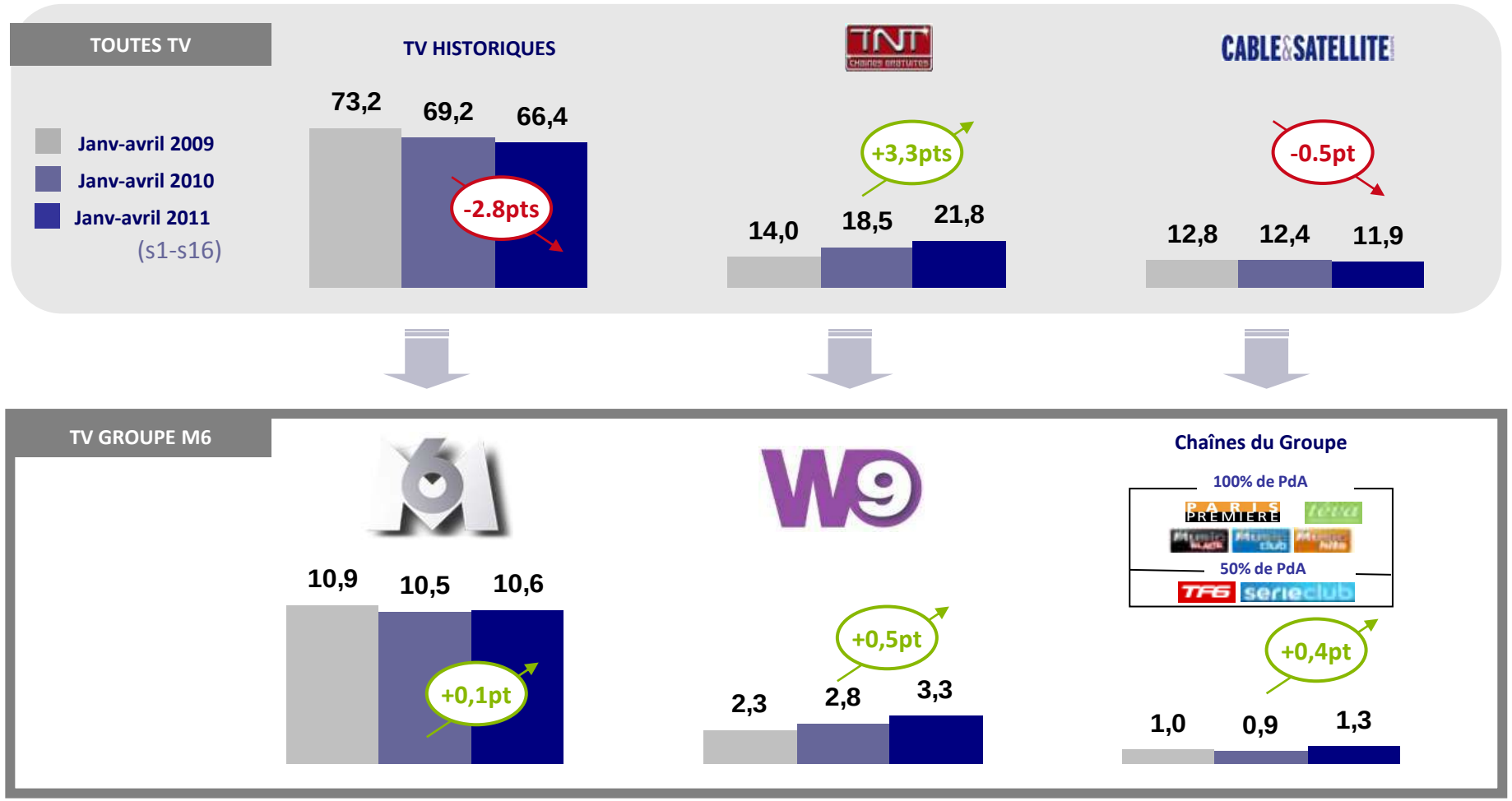

Sources : Médiamétrie / MediaCabSat Médiamat thématik / Médiaplanning

2011 - 4+ : M6 est la chaîne historique qui résiste le mieux

En Pda 4+

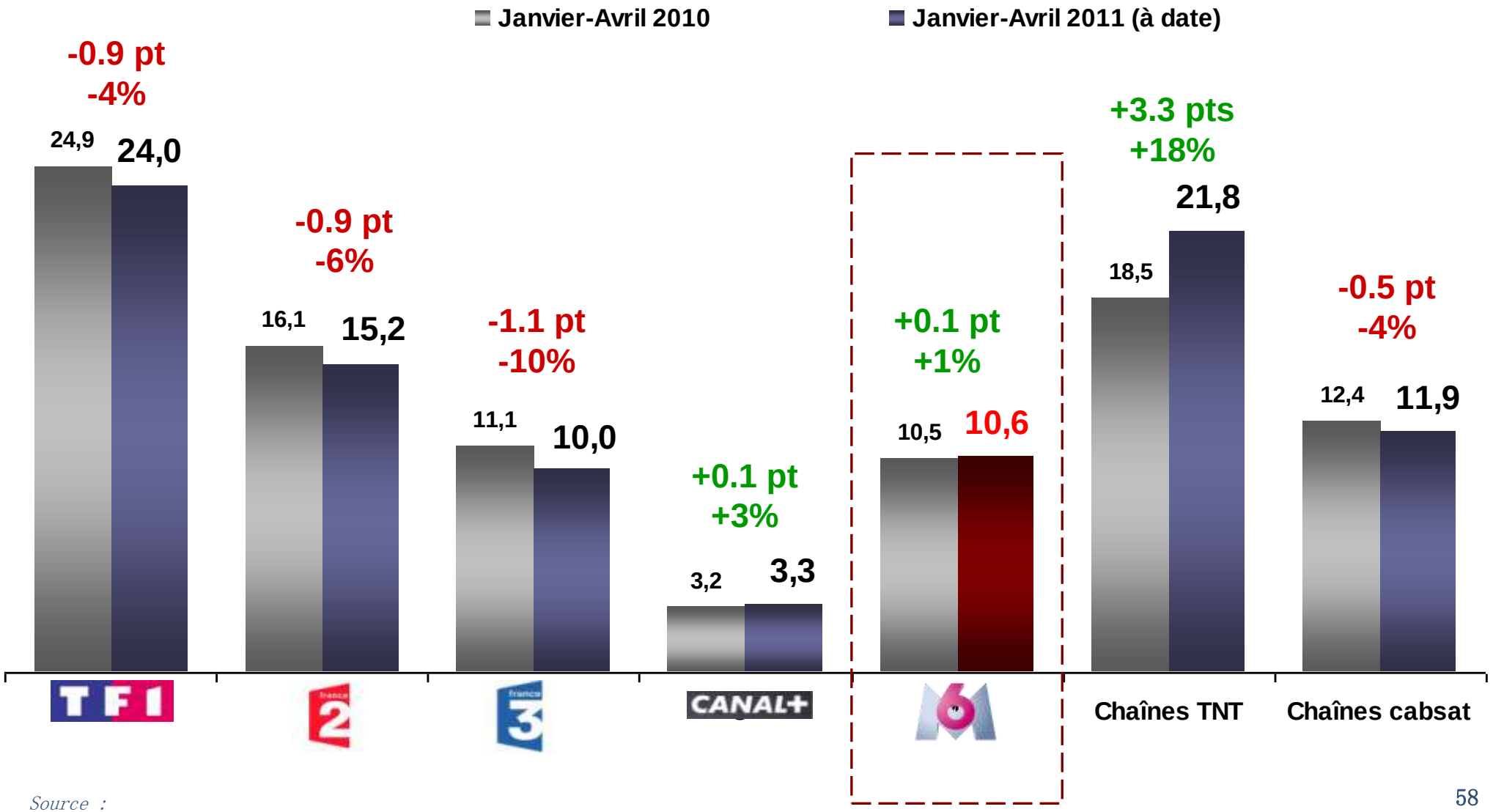

Source :

2011 – M<50 : M6 enregistre la meilleure progression

En Pda M<50

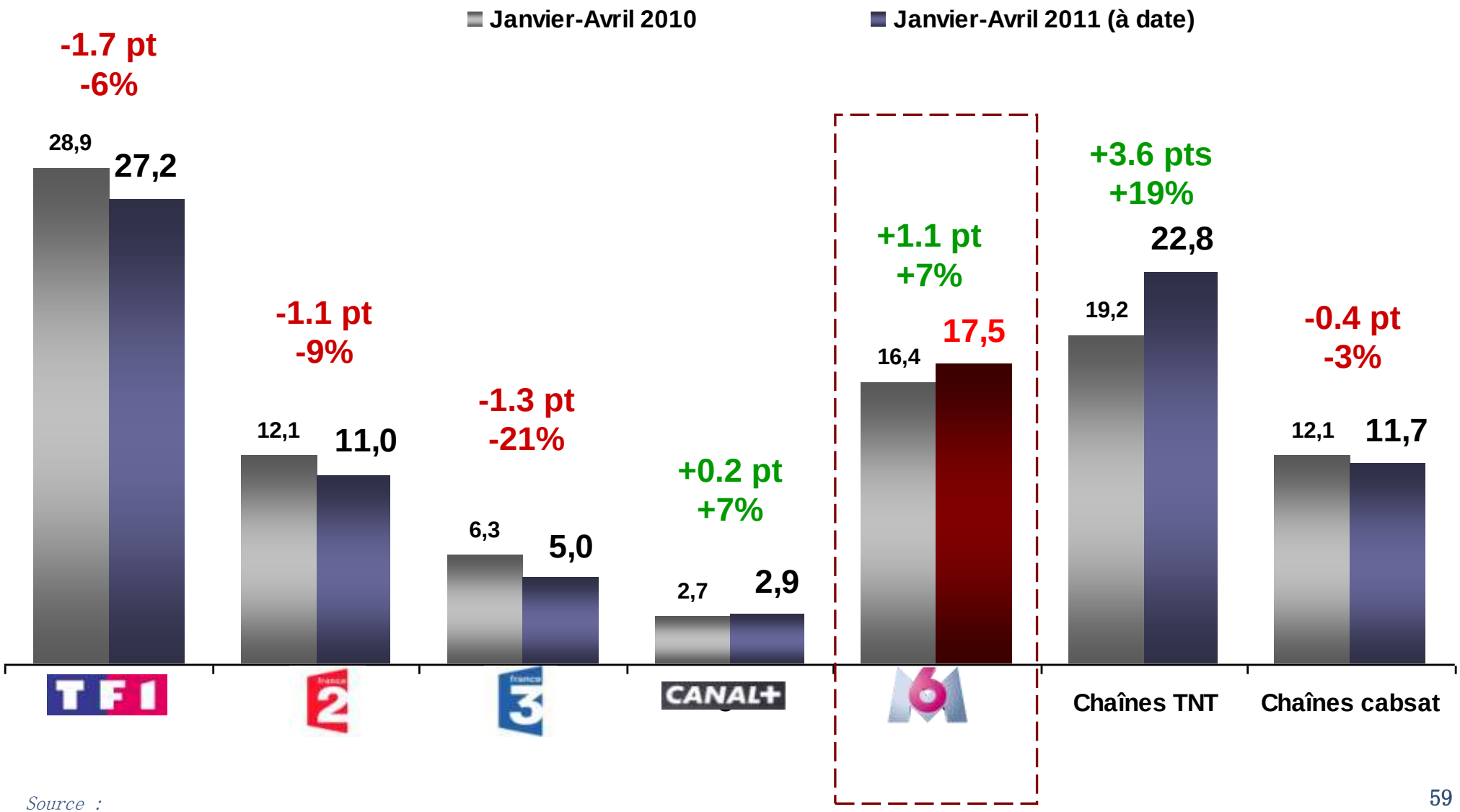

Source :

2011 : Le 19 45 et Scènes de Ménages atteignent leurs meilleurs niveaux

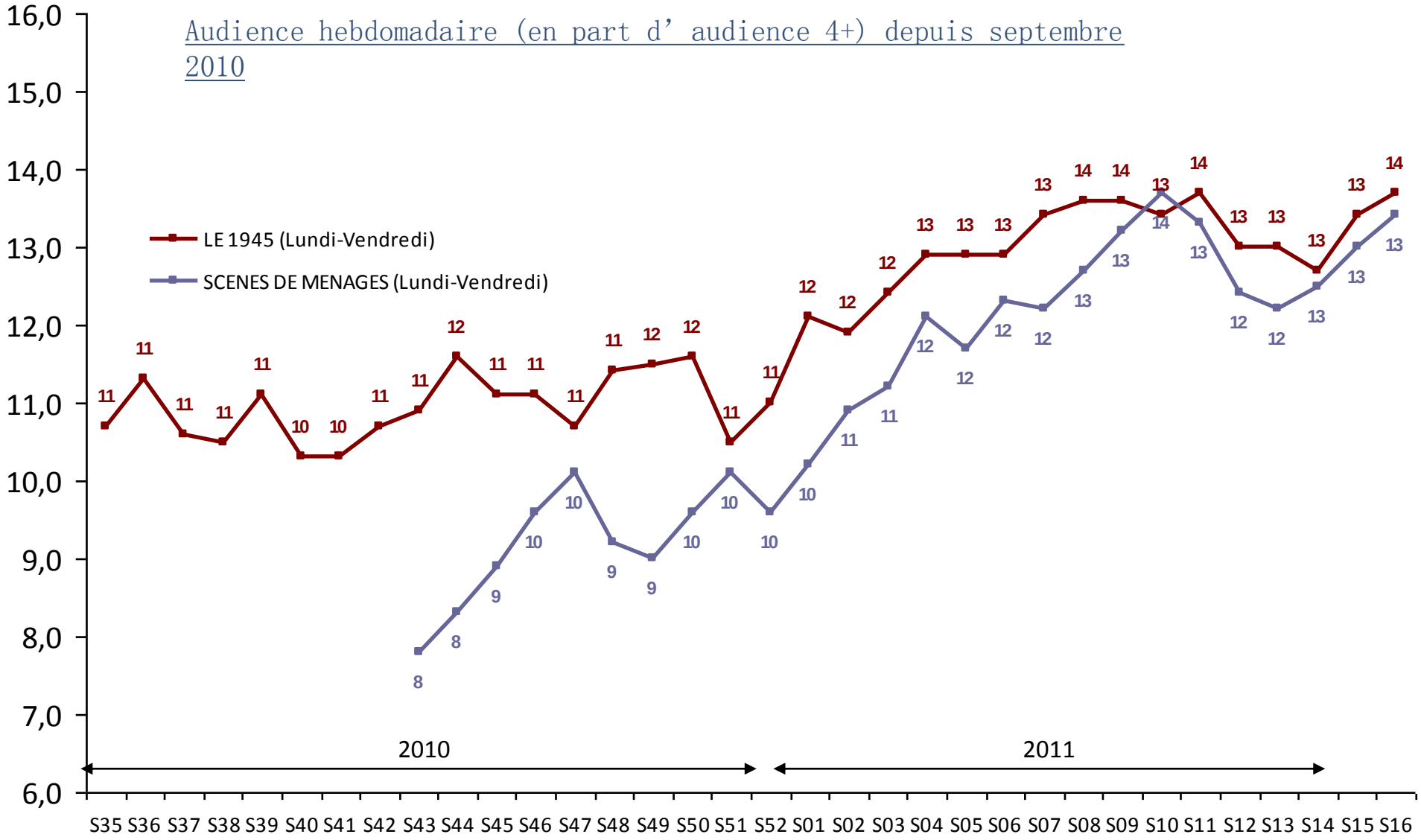

Source :

3. PRESENTATION DES RESOLUTIONS (RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE)

Rapport du Directoire à l'Assemblée

A CARACTERE ORDINAIRE

En 1ère résolution : Approbation des comptes annuels 2010

1

- ✓ **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010**
- ✓ **Approbation des opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports**
- ✓ **Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI**

- Résultat Net Métropole TV SA : 103 528 294 €
- Capitaux Propres Métropole TV SA : 565 910 129 €
- Dépenses et les charges visées à l' article 39-4 dudit code : 34 353 € avec une charge d' impôt correspondante de 11 828 €.

En 2ème résolution : Approbation des comptes consolidés 2010

2

✓ **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010**

- Ces comptes font ressortir :

Un chiffre d' affaires consolidé de

1 462.0 M€

Des capitaux propres part du Groupe de

681.8 M€

Un résultat net attribuable au Groupe de

157.1 M€

Un total bilan de

1 361.3 M€

En 3ème résolution : Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

3

✓ **Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice et de la fixation d'un dividende de 1,00 € par action (mis en paiement le lundi 16 mai 2011)**

Affectation du résultat (en M€)

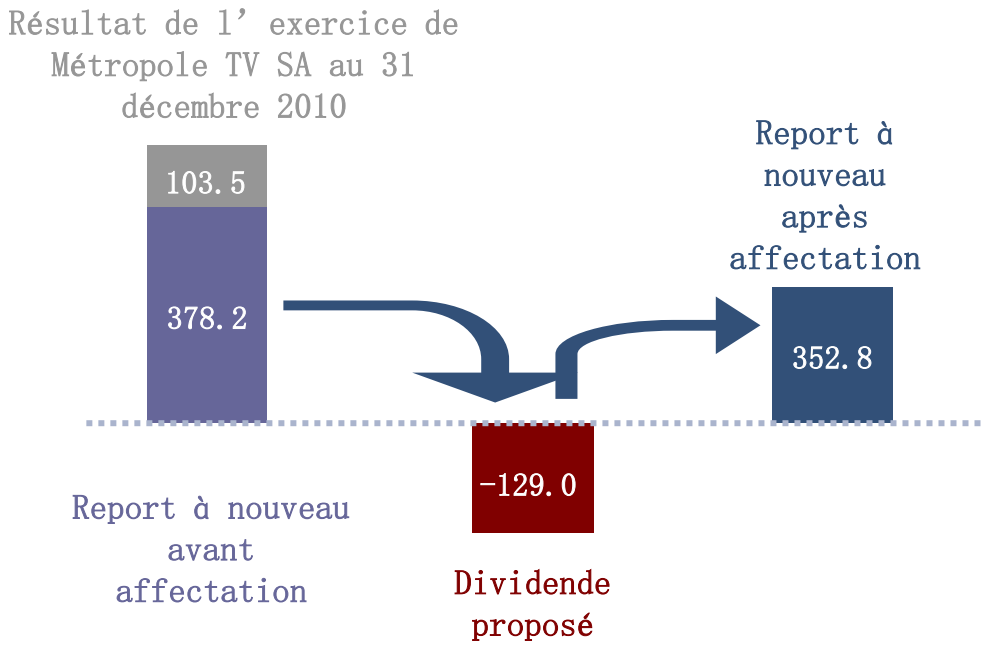

Décomposition du dividende proposé

Dividende Total par action

1,00€

Calendrier

Détachement du coupon	11 mai 2011
Versement du dividende	16 mai 2011

En 4ème résolution : Approbation des conventions et engagements réglementés

4

✓ Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, approbation des conventions et engagements réglementés nouveaux qui y sont mentionnés

Conventions et engagements autorisés au cours de l' exercice 2010 :

- Acquisition de blocs d' actions M6 auprès d' Immobilière Bayard d' Antin (RTL Group) dans le cadre du programme de rachat d' actions de l' article L225-209 du Code de Commerce :
  - Le respect du plafond légal de détention du capital M6 à 49% impose à RTL Group de céder à M6 des actions lorsque la société met en œuvre son programme de rachat.
  - Engagement de RTL Group de céder des blocs d' actions hors marché :
    - à hauteur de 49/51ème des quantités achetées préalablement acquises par M6 dans le marché
    - au prix moyen pondéré des rachats effectués dans le marché
  - Durée de validité : 12 mois

- Convention cadre de trésorerie entre M6 et Immobilière Bayard d' Antin (RTL Group), déjà autorisée au cours d' exercices antérieurs dont l' exécution s' est poursuivie durant l' exercice 2010 :
  - Placements d' excédents de trésorerie de M6 auprès de Bayard d' Antin sans dépasser 20% des liquidités bancaires de M6
  - Emprunts d' un montant maximum de 50M€ auprès de Bayard d' Antin sans dépasser 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires
  - Rémunération conforme aux conditions de marché

En 5ème résolution : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance

5

✓ **Renouvellement de Monsieur Gilles Samyn en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale 2015.**

- Gilles Samyn, 62 ans, est ingénieur commercial diplômé de la Solvay Brussels School of Economics and Management (Université Libre de Bruxelles, Belgique).
- Il est à ce jour Administrateur Délégué du Groupe FRERE, Vice-Président et Administrateur Délégué de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP).

En 6ème résolution : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance

6

✓ **Renouvellement de la société Immobilière Bayard d'Antin en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale 2015.**

- IMMOBILIERE BAYARD D' ANTIN est l' actionnaire de référence de Métropole TV avec 48,42% du capital. (Représentant permanent : Christopher BALDELLI)

En 7ème résolution : Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du Commerce

7

✓ Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Autorisation	Objectifs
Autorisation de rachat d' actions	Animation de marché et liquidité du titre par un contrat de liquidité
	Conservation et remise à l' échange ou au paiements lors d' une éventuelle opération de croissance externe
	Couverture de plans d' options d' achat d' actions et autres formes d' allocations d' actions aux salariés et/ou mandataires sociaux
	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l' attribution d' actions
	Annulation d' actions

Limites

Prix Maximum d'achat : 22 €

Rachat limité à 5% du capital vs. 10 % dans l' autorisation donnée lors de l' AG 2010

Montant maximal autorisé : 141 853 732,90 € *

Autorisation valable pour une période de 18 mois

** montant pouvant être ajusté en fonction des augmentations et réductions de capital à venir*

Rapport du Directoire à l'Assemblée

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

En 8ème résolution : Annulation par la société de ses propres actions

8

✓ **Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce**

Autorisation	Limites
Autorisation d' annulation d' actions	Annulation limitée à 5% des actions propres détenues suite à des rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat prévu dans la résolution 7, eux-mêmes limités à 5%. Autorisation valable pour une période de 24 mois

En 9ème résolution : Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature

9

✓ Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Dans la limite de 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce plafond étant indépendant des autres plafonds prévus par les résolutions de la présente Assemblée.
- Pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée

En 10ème résolution : Augmentation du capital réservée aux salariés

10

✓ Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

- Délégation pour augmenter le capital social par l'émission ou l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société adhérents d'un PEE.
- Avec suppression en faveur de ces personnes du droit préférentiel de souscription,
- Pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.
- Limitation du montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées à 0,5% du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tous autres plafonds prévus par les résolutions de la présente Assemblée.

En 11ème résolution : Autorisation d'attribution d'actions gratuites à certains salariés et/ou certains mandataires sociaux

11

✓ **Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)**

- Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié, pour une durée de 38 mois, sans dépasser au total 1,5% du capital au jour de la présente Assemblée.
- Attribution définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans

Bilan de la précédente autorisation (AG du 6 mai 2008) :

- 6 plans d'attribution décidés sur la période
- Pas de dilution (acquisition d'actions sur le marché)
- Nombre de bénéficiaires : 242
- Nombre d'actions attribuées / attribuables aux bénéficiaires : 1 082 790 (dont 221 051 livrées)

En 12ème résolution : Modification de l'article 16 des statuts

12

✓ Élévation de la limite d'âge des membres du Directoire de 65 à 70 ans

- Mise en cohérence avec le nouveau régime des salariés en ce qui concerne l' âge limite de départ à la retraite fixé par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 à 70 ans.
- En conséquence, nouvelle rédaction du troisième alinéa de l' article 16 des statuts

En 13ème résolution : Modification de l'article 20 des statuts

13

✓ **Modification de l'article 20 des statuts en vue de permettre l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance**

- Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d' entreprise des sociétés cotées,

- En conséquence, nouvelle rédaction du paragraphe 2 de l' article 20 des statuts, prévoyant une durée de mandat de 1, 2, 3 ou 4 années

En 14ème résolution : Mise en harmonie des statuts

14

✓ **Mise en harmonie des statuts en vue d'une mise en conformité avec les récentes évolutions législatives ou réglementaires**

Article 13

- Article 13, relatif aux « autres valeurs mobilières » afin de préciser les modalités d' émission d' obligations par la Société ;

Article 21

- Article 21, relatif aux « actions de fonction » afin de mettre à jour le délai maximum qu' un membre du Conseil de surveillance bénéficie pour répondre à l' obligation de détention de titres de la société qui est ainsi porté de 3 à 6 mois
- Mise en conformité avec l' article L-225-72 du Code du Commerce, modifié par la Loi du 04/08/2008

En 14ème résolution : Mise en harmonie des statuts *(suite)*

14

✓ **Mise en harmonie des statuts en vue d'une mise en conformité avec les récentes évolutions législatives ou réglementaires**

Article 27

- Article 27, relatif aux « réunions-convocation » afin de mettre à jour le délai de seconde convocation de l' assemblée générale qui est ainsi porté de 6 à 10 jours.

- Mise en conformité avec l' article R-225-69 du Code du Commerce, modifié par le Décret du 23 juin 2010

Article 28

- Article 28 sur « l' ordre du jour » afin d' intégrer la faculté pour les actionnaires d' inscrire des points à l' ordre du jour.

- Mise en conformité avec l' article L-225-105 du Code du Commerce, modifié par l' ordonnance 2010-1511 du 9 décembre 2010

Article 29

- Article 29 sur les « conditions d' admission aux assemblées » afin de mettre à jour les modalités de représentation des actionnaires aux assemblées générales.

- Mise en conformité avec l' article L-225-106 du Code du Commerce, modifié par l' ordonnance 2010-1511 du 9 décembre 2010

En 15ème résolution : Pouvoirs pour formalités

15

✓ **Permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée**

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6. REPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

7. VOTE DES RESOLUTIONS

Fonctionnement des boîtiers de vote

1

Carte à puce:

Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée

2

Pour voter:

Appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix :

1 = Pour

2 = Contre

3 = Abstention

Message sur la ligne du bas de l'écran du boîtier :

Mention "acquitté" : Votre vote est effectivement pris en compte

Mention "voté" : Le vote est fermé et votre vote est enregistré définitivement.

Rapport du Directoire à l'Assemblée

A CARACTERE ORDINAIRE

En 1ère résolution : Approbation des comptes annuels 2010

1

- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010
- ✓ Approbation des opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports
- ✓ Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI

En 2ème résolution : Approbation des comptes consolidés 2010

2

✓ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010

En 3ème résolution : Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

3

✓ Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice et de la fixation d'un dividende de 1,00 € par action (mis en paiement le lundi 16 mai 2011)

En 4ème résolution : Approbation des conventions et engagements réglementés

4

✓ Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, approbation des conventions et engagements réglementés nouveaux qui y sont mentionnés

En 5ème résolution : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance

5

✓ **Renouvellement de Monsieur Gilles Samyn en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale 2015.**

En 6ème résolution : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance

6

✓ **Renouvellement de la société Immobilière Bayard d'Antin en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale 2015.**

En 7ème résolution : Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code du Commerce

7

✓ Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

En 8ème résolution : Annulation par la société de ses propres actions

8

✓ Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce

En 9ème résolution : Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature

9

✓ **Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

En 10ème résolution : Augmentation du capital réservée aux salariés

10

✓ **Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail**

En 11ème résolution : Autorisation d'attribution d'actions gratuites à certains salariés et/ou certains mandataires sociaux

11

✓ Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

En 12ème résolution : Modification de l'article 16 des statuts

12

✓ Élévation de la limite d'âge des membres du Directoire de 65 à 70 ans

En 13ème résolution : Modification de l'article 20 des statuts

13

✓ Modification de l'article 20 des statuts en vue de permettre l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance

En 14ème résolution : Mise en harmonie des statuts

14

✓ Mise en harmonie des statuts en vue d'une mise en conformité avec les récentes évolutions législatives ou réglementaires

En 15ème résolution : Pouvoirs pour formalités

15

✓ Permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mercredi 4 mai 2011